



Conseil Municipal Ville de Marquillies

Mairie de Marquillies

Réunion ordinaire du 24 mars 2021

Sont présents :

M. Dominique DHENNIN

M. PAPEGHIN Pierre

Mme Blandine MORTREUX

M. Léonard KOUEKAM

M. Jean-Marc SECQ

Mme Viviane DELEVALLEE

Mme Céline LEJOSNE

Mme Cécile IMESSAOUDENE

Mme Hélène LARADZ

M. Didier DAMIDE

Mme Vanessa LESAFFRE

M. Jacques RIBAILLE

Mme Anne-Katy ROLAND

Mme Patricia ROGIEZ-LAVIGNE

M. Loïc TRIDON

Mme Élise VANDAMME

Mme Aurélie DE ROUCK

Absents avec procurations :

Secrétaire de séance :

Maire

Adjoint à la commission « Travaux »

Adjointe à la commission « Culture-animations »

Adjoint à la commission « Finances »

Adjoint à la commission « Environnement
Développement Durable

Adjointe à la commission sociale

Conseillère déléguée à la jeunesse

Conseillère déléguée à la culture

Conseillère déléguée à l'environnement

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Conseillère municipale

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Agent administratif

M. Charles VITTU donne pouvoir à M. SECQ

M. Eric BOCQUET donne pouvoir à M. PAPEGHIN

Cécile IMESSAOUDENE

Invitées :

Madame DELPLANQUE : groupe La Poste

Madame DUPONT : groupe La Poste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2020
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2020
3. Départ de Monsieur Jean COT remplacé par Madame Marine LEPAGE
4. Délibération sur proposition de La Poste concernant la mise en place d'un poste de Guichetier-Facteur
5. Délibération sur le tarif périscolaire
6. Délibération sur la création d'une nouvelle délégation « Développement de la qualité de vie »
7. Délibérations sur la proposition de parcours « Autour de la Libaude »
8. Délibération sur la création d'un contrat P.E.C.
9. Questions diverses

M. Le Maire ouvre la séance à 19h05.

M. Le Maire : Tout le monde est en place ? Tout le monde est arrivé à priori.

Alors, je vais vous faire lecture des procurations que nous avons reçues pour ce conseil.

Monsieur Eric BOCQUET donne pouvoir à Monsieur Pierre PAPEGHIN, et Monsieur Charles VITTOU à Monsieur Jean-Marc SECQ.

Nous serons donc 17 pour cette séance et deux procurations.

Alors, avant de démarrer cette séance je vous propose d'observer une minute de silence en la mémoire de notre amie Brigitte, qui nous a quitté il n'y a pas très longtemps.

Si vous voulez vous lever. Je vous remercie.

Une minute de silence est respectée.

M. Le Maire : Je vous remercie. Alors il y a quelques petits changements sur l'ordre du jour et m'en excuse, mais nous n'avions pas les informations lorsque la convocation a été envoyée. Donc on va rajouter simplement un point à l'ordre du jour, c'est la délibération sur la création d'un contrat P.E.C. ; Jean-Marc vous donnera tout à l'heure la documentation qui s'y réfère.

Le contrat P.E.C. c'est simplement un contrat « Parcours Emploi Compétence », c'est un contrat qui va permettre de remplacer momentanément notre ami Daniel qui est parti, et tant mieux pour lui, en retraite il n'y a pas très longtemps.

Et ce que je fais faire aussi par rapport à l'ordre du jour que vous avez reçu, pour libérer simplement nos amies de La Poste, le point 5 on va le mettre tout de suite en numéro 3, donc après les approbations des conseils municipaux précédents. Comme ça, on pourra les libérer plus rapidement.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2020

M. Le Maire : Je démarre donc par le point numéro 1, c'est l'approbation du conseil du 12 octobre 2020. Tout le monde en a eu une copie, on l'avait déjà examiné et il y a une modification qui a été reprise qui est apparue. Y a-t-il un point particulier sur ce conseil, ce procès-verbal tout au moins ?

J. Ribaille : Oui, s'il vous plaît. Je ne comprends pas, parce que c'est exactement le même que le dernier.

M. Le Maire : Ah non ! Non, non, non.

J. Ribaille : Qu'est-ce qui a été changé ? Dites-moi ce qui a été changé ?

M. Le Maire : Alors, après débats, donc c'est en page 7, il est décidé de détruire le lieu ça a été enlevé.

J. Ribaille : Ah non !

M. Le Maire : Comment ça non ?

V. Lesaffre : On n'a pas la bonne version.

J. Ribaille : Il faut contrôler quand même.

M. Le Maire : Moi j'ai le bon. Désolé. Bon on va...

P. Papeghin : On reporte.

M. Le Maire : Désolé, il y a une... Il y avait juste que ça qui changeait en fait. Mais ça n'a pas été effectivement... Bon !

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2020

M. Le Maire : Concernant l'approbation du compte-rendu du 23. Donc, comme vous avez pu vous en apercevoir, il est bien complet.

A.K. Roland : Étant donné qu'il a été fait par quelqu'un de l'extérieur...

P. Papeghin : Oui, il faudrait rajouter comme quoi c'est Madame A.S.E. et le nom de la personne pour la prise de notes.

M. Le Maire : Oui, d'accord. Pour la prise de note. D'accord.

A.K. Roland : Et au niveau du coût ? Ça revient à combien ?

M. Le Maire : Tout dépend déjà si la personne se déplace de loin. Ça dépend aussi du temps qu'elle va passer pour, on va dire, le temps qu'elle va passer chez nous et le temps de rédaction qu'elle va passer, mais ça, c'est toujours à peu près pareil. Donc, on va dire entre 300 et 500 €.

A.K. Roland : Parfait, merci.

J. Ribaille : Et personne n'était capable de le faire au niveau du conseil ? On est obligé de prendre quelqu'un de l'extérieur ?

M. Le Maire : C'est plus facile, d'une part. Et d'autre part, c'est quelqu'un de compétent et neutre.

J. Ribaille : Il y a 15 personnes de la majorité et personne n'est capable de faire le compte-rendu ?

P. Papeghin : C'est un choix c'est tout.

M. Le Maire : C'est un choix.

J. Ribaille : Puisque moi, à ce moment-là, je me propose et vous le fais moins cher.

P. Papeghin : Non.

J. Ribaille : Je ne comprends pas.

M. Le Maire : On s'est dit que c'était compliqué.

J. Ribaille : On est toujours en train de dire qu'il faut faire des économies, et cetera, et là...

M. Le Maire : Oui, mais c'est compliqué de participer au conseil et de prendre des notes. Celle qui prend les notes ne participe pas à la réunion.

V. Lesaffre : On a qu'à filmer, c'est plus facile.

J. Ribaille : C'est filmé, c'est enregistré, c'est un copié-collé de ce qui est enregistré.

P. Papeghin : Avant ça n'allait pas parce qu'il n'y avait rien. Maintenant que c'est complet, ça ne va pas non plus. À un moment donné, il faut arrêter. On a fait un choix, on prend une personne pour la prise de notes, c'est tout. C'est notre choix.

J. Ribaille : C'est votre choix. On le respecte.

P. Papeghin : C'est un choix assumé.

M. Le Maire : Voilà. Donc, en parlant justement de prise de notes qui veut prendre le secrétariat de séance, tout simplement pour validation ?

C. Lejosne : Je vais le faire.

M. Le Maire : Tu le fais ? D'accord, je te remercie.

J. Ribaille : Monsieur Le Maire s'il vous plait ?

M. Le Maire : Oui.

J. Ribaille : Je ne comprends pas. Il n'y a pas le procès-verbal du dernier conseil municipal du 16 décembre.

M. Le Maire : Du 16 décembre. Je l'ai ici.

J. Ribaille : Nous, on ne l'a pas, et il n'est pas à l'ordre du jour.

M. Le Maire : C'est un oubli de notre part.

J. Ribaille : Je le répète pour la dernière fois, puisque ça fait un an que je le dis : dans l'ordre du jour, ce n'est pas un compte-rendu, c'est un procès-verbal.

M. Le Maire : OK.

J. Ribaille : Ça fait un an.

M. Le Maire : C'est un procès-verbal. C'est parce qu'il y avait deux dénominations. Là, c'est un procès-verbal. Voilà, prochain conseil.

J. Ribaille : On fait quoi pour le PV du dernier conseil ?

M. Le Maire : Celui-là, on peut l'acter. Celui du 23.

J. Ribaille : Celui du 23 c'est bon. Mais pourquoi il n'y a pas celui du 16/12 ?

M. Le Maire : Un oubli, tout simplement. C'était un tout petit conseil. Il est passé à la trappe tout simplement, il faut le dire.

D. Damide : Sur le PV du 23, il y a quand même quelques petites choses à dire.

P. Papeghin : Il faut l'approuver celui du 23.

M. Le Maire : Pour celui du 23, il n'y a pas de problème ?

J. Ribaille : Si.

D. Damide : Si, il y a un problème. Enfin, un petit problème. Je ne sais pas si ça a été relu, mais on a écorché le nom de Madame DE ROUCK, il faut le faire corriger, page 13.

P. Papeghin : Ah oui, on écrit « DE RONCQ ».

D. Damide : C'est en caractère gras.

M. Le Maire : Un U à la place d'un N. OK. Bon. On repassera tout en même temps de ce fait. Ce fera plus facile. Ce n'est pas très grave.

3. Départ de Monsieur Jean COT remplacé par Madame Marine LEPAGE

M. Le Maire : De manière à ce que Marine LEPAGE puisse participer avec La Poste, je vais vous annoncer, vous l'avez vu : Monsieur Jean COT nous a quitté. Ça a été acté par la préfecture, il n'y a aucun souci là-dessus. Et donc a été remplacé par la seizième dans la liste, tel que c'est décrit dans les procédures, et c'est donc Marine LEPAGE ici présente, qui prend la succession de Monsieur Jean COT.

L'assemblée applaudit Madame LEPAGE qui rejoint la table du conseil.

J. Ribaille : On peut savoir pourquoi il est parti Jean COT ?

M. Le Maire : Alors, tout simplement pour des problèmes personnels et surtout pour des problèmes professionnels, il n'est jamais sur Marquillies, il est toujours par monts et par vaux, il est toujours en activité. Et en plus, là, il a repris une édition de roman. Il va faire éditer deux romans chez Flammarion-Gallimard, et ça lui prend un temps pas possible, il me dit : « je n'y arrive plus, ce n'est pas la peine ».

J. Ribaille : Vous savez ce qui serait bien monsieur le maire, pour qu'il y ait une transparence complète, c'est que vous lisiez ou nous fassiez parvenir la lettre de démission de Jean COT.

M. Le Maire : Je vous donnerai le mail. OK. Mais vous pouvez lui demander vous aussi.

L. Kouekam : Maintenant est-ce qu'on est vraiment obligé de justifier le « pourquoi » il est parti ? S'il a décidé de partir.

P. Papeghin : Je ne pense pas.

J. Ribaille : Monsieur Le Maire a dit qu'il allait nous transmettre le courrier.

L. Kouekam : Il dit le même dans le courrier. On n'est pas obligé de vous le donner.

J. Ribaille : Pas obligé, mais il a dit qu'il nous le donnait.

M. Le Maire : Je vais vous donner le mail, tel que je l'ai eu.

L. Kouekam : Il faut arrêter des pinailler pour des choses. On n'a pas besoin de justifier pourquoi il est parti.

J. Ribaille : Si !

L. Kouekam : Non !

J. Ribaille : Si !

P. Papeghin : Non, pour raisons personnelles, c'est tout.

M. Le Maire : Ce sont des raisons personnelles, il n'y a aucun souci là-dessus.

D. Damide : J'aimerais simplement dire au nom de notre groupe : on souhaite la bienvenue à Marine LEPAGE, et on espère qu'on pourra travailler dans un bon état d'esprit, dans un bon état constructif pour la commune.

M. Lepage : Je vous remercie, et j'espère que ça pourra se faire sans agressivité.

[Échange inaudible entre J. Ribaille et H. Laradz]

J. Ribaille : Mon père il est maire, je sais ce que c'est.

H. Laradz : Justement, je pense que s'il avait une opposition comme ça devant lui, ça ne se passerait pas comme ça du tout.

P. Papeghin : Ce n'est peut-être pas le lieu de débattre de ça. Il y a une prise de note, tout ce que vous dites est enregistré, attention.

M. Le Maire : Attention à ce qu'il ce dit, exactement.

P. Papeghin : On est en réunion officielle là.

4. Délibérations sur proposition de La Poste concernant la mise en place d'un poste de Guichetier-Facteur

M. Le Maire : Voilà, donc le groupe La Poste nous a fait une proposition d'un poste de Guichetier-Facteur donc qui remplacerait, qui se substituerait, je dirais, au poste de la guichetière actuelle plus les facteurs. Ce serait un poste que l'on appelle Guichetier-Facteur, et donc le groupe La Poste, en la personne de Madame Delplanque et de Madame Dupont se sont proposées de venir nous exposer précisément de quoi il en retournait. Mesdames, je vous laisse la parole.

Mme Delplanque : Bonsoir à tous. Le but de notre venue et de vous expliquer un peu pourquoi on propose cette modification d'horaires.

P. Papeghin : C'est possible de parler un peu plus fort s'il vous plait ; baissez un peu le masque ou bien, mais on n'entend pas.

V. Delevallée : Oui, c'est ce que j'allais dire, si vous pouviez parler un peu plus fort.

Mme Delplanque : L'idée aujourd'hui, c'est de vous présenter la situation du groupe La Poste que vous connaissez et dont vous entendez parler de façon assez régulière ; et vous expliquer ce que l'on vous propose concrètement pour le bureau de Marquillies.

Donc en fait, La Poste est en profonde réorganisation, du fait de la baisse de son activité courrier. Il faut savoir qu'il y a à peu près dix ans, on avait 18 millions de plis à traiter, là, on en est à 5 millions. C'est dramatique. Les facteurs passent tous les jours devant chaque boîte aux lettres, ils continuent de les faire. Cela fait partie de notre mission service public. À côté de cela, on a les bureaux de Poste, tel que le bureau de Marquillies, qui connaît des baisses de fréquentation environ 10 % par an, et là, avec le COVID, on en est à 25 % de baisse de fréquentation dans chaque bureau de Poste en moyenne. Tous ces facteurs mis bout à bout nous obligent à nous organiser en termes d'activité, à nous adapter, c'est une question de survie, il faut quand même être clair ! On est une entreprise, on a des missions de service public, on en a quatre : la distribution du courrier, la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire (à n'importe qui) et l'aménagement du territoire qui est la dernière mission de service public.

Donc c'est pour ça, qu'aujourd'hui, on vous propose de réfléchir à une réduction d'horaires, et comment on peut la mettre en place fonction de votre ville. Il faut savoir que la dernière modification d'horaire qui a eu lieu chez vous c'était en 2017 ; depuis, on a perdu 39 % de fréquentation. Ce qui est tout à fait normal, parce qu'en fait les modes de vie changent ; maintenant on est de plus en plus dématérialisé. Le besoin physique d'un bureau de poste est beaucoup moins important qu'il y a une dizaine d'années, ce qui est carrément logique ; et vous le constatez vous-même j'imagine que... je suis curieuse de faire un sondage, de savoir combien de fois vous allez en bureau de Poste ?

P. Papeghin : Moi j'ai une question tout de même, on n'a pas l'année 2014. 2014, il y avait déjà eu quelque chose. Moi je suis là depuis 20 ans à la commune, tous les 3 – 4 ans on nous baisse les heures, donc moins il y a d'heures d'ouverture, moins il y a de monde qui ira. C'est mathématique aussi. Donnez-nous l'année 2014 pour voir un peu. Si ce n'est pas ouvert, on n'y va pas.

Mme Delplanque : Oui.

Mme Dupont : Dans les bureaux où il y a changement d'horaires, c'est la même chose ; les opérations ne se font plus en bureau pour beaucoup, notamment les opérations bancaires, puisqu'il y a beaucoup d'opérations maintenant qui se font sur les smartphones, chacun fait ses opérations en dématérialisé. C'est une évolution sur laquelle il est difficile d'aller à l'encontre. Néanmoins, la présence postale reste nécessaire, parce qu'il y a besoin aussi de proximité, nous on essaie d'adapter au mieux et toutes nos adaptations horaires se font dans le cadre, déjà, de la concertation, puisqu'on est lié à un contrat de présence postale. Donc le contrat de présence postale actuel, il a commencé en 2020, et se termine fin 2022, il est renouvelé tous les 3 ans. On est sur un contrat qui a été signé par l'association des maires de France, l'État et La Poste, pour vous donner un petit peu le contexte. Il n'est pas possible de baisser... c'est proportionnel, une baisse horaire sur un bureau de Poste est proportionnelle à sa baisse d'activité, on ne peut pas aller au-delà. Tout est donc très encadré.

Là, les horaires que l'on vous propose c'est aussi pour mettre un facteur, le Facteur-Guichetier, qui va faire la moitié de son temps au guichet, et l'autre moitié en distribution du courrier. Et pour cela, on doit être à 15 heures d'activité en amplitude d'ouverture, puisque derrière il y a aussi du temps pour ouvrir ou fermer le guichet ; pour arriver à un peu plus de 17 heures d'activité au guichet, au bureau de Poste ; et le reste du temps pour arriver à 35 heures, il les fera en distribution.

P. Papeghin : On est en train de parler de beaucoup de télétravail, pourquoi vous ne mettez pas quelqu'un en télétravail qui fait le guichet à côté avec ?

Mme Delplanque : Attendez deux minutes ! Quand il y a un mec qui est en télétravail, il a un travail ! Je ne comprends pas bien...

P. Papeghin : Ça peut être du télétravail sur des activités qui n'ont pas forcément une obligation professionnelle... je n'en sais rien... on peut faire du télétravail et puis faire du guichet en même temps. Moi, au boulot j'ai des gens qui font de l'accueil et qui font du télétravail à côté.

Mme Dupont : Oui, mais là, on ne peut pas faire ce que l'on veut avec le personnel de La Poste, s'ils sont guichetier ou facteur, c'est leur mission. Et là, ils n'ont pas justement des missions qui se font en télétravail.

P. Papeghin : Il faut en trouver.

Mme Delplanque : Justement, on mutualise avec le courrier et je pense que c'est très bien.

Mme Dupont : Oui, voilà c'est déjà une mutualisation qu'on essaie de faire avec le Facteur-Guichetier, pour justement apporter de l'activité au facteur qui en a moins avec la baisse du courrier, du trafic, de sa distribution. Cela permet aussi au facteur d'avoir un parcours professionnel pour continuer à évoluer au sein du groupe La Poste et donc voilà. On à 15 heures, si on appliquait strictement même le contrat de présence postale, on serait même à moins de 13 heures d'ouverture, là on vous propose d'être à 15 heures puisque c'est compatible aussi avec la fonction de Facteur-Guichetier.

Donc on vous propose 15 heures sur la semaine qui doivent s'équilibrer entre la distribution du courrier et la tenue du guichet. La proposition c'est du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; il n'est pas possible pour nous d'ouvrir le mercredi après-midi, parce que le facteur va distribuer le courrier ; on ne peut pas être ouvert le matin et l'après-midi, sinon ce n'est pas compatible avec la fonction de Facteur-Guichetier. On a regardé un petit peu combien de clients étaient impactés

le mercredi après-midi : il y a 37 % des clients du mercredi qui viennent l'après-midi, ça fait 13 personnes.

P. Rogiez-Lavigne : Oui, mais ces 13 personnes-là n'auront plus le choix parce que peut-être qu'elles ne peuvent que l'après-midi, donc vous les envoyez ailleurs ?!

Mme Dupont : Elles peuvent venir le matin, elles peuvent venir un autre jour.

P. Rogiez-Lavigne : Si elles ne viennent pas le matin, c'est qu'elles ne sont pas disponibles le matin.

Mme Dupont : Je peux vous proposer un moyen...

Mme Delplanque : On va parler en termes d'activité réelle, aujourd'hui, il est ouvert 21 heures, en termes d'activité réelle, on a 5,5 heures.

P. Rogiez-Lavigne : Je crois qu'on a bien compris que de toute façon on ne pourra pas revenir sur ces 15 heures.

P. Papeghin : Ce n'est pas négociable.

P. Rogiez-Lavigne : Ce qui me gêne, c'est la répartition horaire sur la semaine parce que vous ne proposez que des matins et pas le samedi matin.

Mme Delplanque : D'accord.

P. Rogiez-Lavigne : En connaissant les besoins des familles, j'en fais partie, quand je passe à La Poste, ce n'est pas dans les horaires que vous indiquez. Je travaille, ici en plus, ces horaires-là font me faire partir ailleurs pour mes affaires liées à La Poste, et je pense que je ne suis pas la seule dans ce cas.

Mme Dupont : D'accord. Donc si on ouvre le samedi matin, c'est quelque chose qui serait préférable pour vous ?

Les membres acquiescent.

Mme Dupont : D'accord. Parce que là, nous c'est obligatoirement sur 5 jours, mais dans ces cas-là, on pourrait avoir l'autre option qui est ne pas être ouvert le lundi, mais par contre être ouvert le samedi. Ça peut être l'autre proposition.

M. Le Maire : Ce que j'avais évoqué ne marche pas, parce que moi je voulais effectivement conserver le mercredi après-midi en diminuant la plage d'ouverture d'une demi-heure chaque matin.

Mme Delplanque : Et vous nous aviez sollicité pour ça, et je vous en remercie.

M. Le Maire : Oui. Tout à fait.

Mme Delplanque : Et on a vraiment creusé en interne, d'ailleurs on a mis 15 jours à vous répondre, parce que l'idée, c'était vraiment d'essayer de trouver une solution. Mais, c'est totalement incompatible avec la mission du Facteur-Guichetier qui doit être... Enfin... il faut qu'il assure sa tournée régulièrement, on ne peut pas lui dire « mercredi après-midi tu ne l'as fait pas, tu laisses ton courrier »... Donc c'est pour cela que l'on n'a pas pu répondre favorablement, mais on a creusé la question pour pouvoir...

Mme Dupont : Il y a les accords sociaux aussi que nous avons en interne.

P. Rogiez-Lavigne : Est-ce qu'il est envisageable de switcher ? C'est-à-dire que la distribution du courrier passe le matin et en fait de mettre l'après-midi au bureau de Poste.

Mme Dupont : Ça peut s'envisager.

P. Rogiez-Lavigne : Du coup, ce serait le cas pour toute la semaine ?

Mme Delplanque : Oui, parce qu'en fait, comment ça se passe ?

P. Rogiez-Lavigne : C'est une question, je me permets, j'essaie juste...

Mme Delplanque : Oui, mais l'organisation en fait il va y avoir soit une tournée et il faut que ce soit toujours la même personne qui fasse sa tournée sur toute sa semaine dans son organisation, donc le fait de faire un matin, un après-midi, ce n'est pas gérable.

P. Rogiez-Lavigne : Ce ne sera pas la même personne ?

Mme Delplanque : Si, c'est la même personne qui le matin tiendra le guichet.

Mme Dupont : Ça ne pourra pas être la même personne si c'est matin/après-midi dans les organisations, ça ne va pas être gérable.

J.M. Secq : Là le courrier est distribué le matin maintenant ?

D. Damide : Toute petite précision, dans cette réorganisation d'ouverture de 5 matins de 9h à 12h, cela implique que le courrier sera distribué dans le village l'après-midi ?

Mme Delplanque : Pas forcément.

Mme Dupont : Parce que maintenant c'est distribué sur toute la journée.

D. Damide : Donc ce n'est pas la même personne ?

Mme Delplanque : Ça peut l'être.

Mme Dupont : Dans ces cas-là le courrier [*inaudible*]. Il faut savoir que le Facteur-Guichetier, on le propose. On dit que les facteurs « achètent » (*terme interne*) leur tournée, donc ils sont propriétaires de leur tournée. L'idée c'est que pour faire du Facteur-Guichetier on travaille vraiment sur la promotion.

Mme Delplanque : Du volontariat aussi, des appels à candidatures puisque c'est un niveau au-dessus, puisqu'il faut être formé pour être guichetier également. Il y a toute une formation.

Mme Dupont : Et donc on adapte après l'organisation en fonction de la personne qui postule.

P. Papeghin : Le seul point positif, c'est que le facteur aura une promotion à faire de l'administratif.

Mme Delplanque : C'est ça, tout à fait.

P. Papeghin : Il n'y a que ça de positif dans votre truc. Tout le reste, c'est la catastrophe. Dans 3 ans on ferme La Poste, je le dis comme je le pense. Dans 3 ans on ferme.

Mme Dupont : Je suis d'accord avec vous.

P. Papeghin : Et si on n'avait pas réagi en 2017 qu'on a fait une manif, qu'on a défilé, La Poste serait déjà fermée. Là vous nous faites languir, il faut la fermer La Poste c'est tout. On n'est pas fou. En 6 ans on a diminué la moitié du temps d'ouverture.

C. Imessaoudène : C'est normal il faut s'adapter.

Mme Dupont : Oui, on s'adapte au nouveau monde, mais ce n'est pas obligatoirement dans les bureaux de Poste que ça passe. Par exemple, on développe beaucoup avec les facteurs les services plutôt à domicile : on peut envoyer son colis de chez soi et c'est récupéré dans la boîte à lettres, donc il y a moins de visite en bureau de Poste. Il y a une deuxième présentation qui est proposée aux personnes pour les colis et les recommandés justement pour éviter aux personnes de se déplacer, et il y aura de plus en plus de services proposés directement à domicile par les facteurs.

C. Imessaoudène : Par exemple pour les recommandés, j'ai reçu un recommandé la semaine dernière, j'étais à deux doigts de poser une heure pour le boulot pour le récupérer.

Mme Dupont : Il suffit d'appeler, vous pouvez aussi demander directement sur laposte.fr pour être livré uniquement le samedi. On ne peut pas non plus s'adapter à chaque personne, on propose des services, on peut demander que le recommandé ne soit distribué que le samedi. Ou le mercredi matin. Ce sont des choses qui sont possibles. On donne une préférence de distribution. On choisit son créneau. Il y a plein de choses qui se mettent en place justement pour s'adapter aux nouveaux modes de vie.

C. Imessaoudène : Ça, on ne le sait pas aussi.

Mme Dupont : Peut-être qu'il y a des choses qui sont en train de se mettre en place et qui sont seulement en train de se faire savoir.

Mme Delplanque : Il y a une communication qui se développe de plus en plus. Concrètement La Poste essaie de s'adapter à l'évolution de tout le monde. On développe tout sur internet.

C. Imessaoudène : Ça dépend ce que vous offrez. Forcément, si vous offrez du dématérialisé, on va devoir s'adapter alors que peut-être ce n'est pas forcément la demande du client.

Mme Delplanque : C'est une demande de fond de la société, il y a des études quand même qui montrent qu'il faut se dématérialiser.

Mme Dupont : On cherche à garder une présence postale partout. On sera toujours présents. On cherche à maintenir la présence postale.

D. Damide : Et le samedi matin la distribution du courrier est maintenue ?

Mme Delplanque : Oui, ce sera quelqu'un d'autre dans ces cas-là.

D. Damide : D'accord. Parce que la qualité de services que vous êtes, que vous avez par rapport au public nécessite quand même, à mon sens, une distribution de courrier le matin. Il n'y a pas que la carte postale de mamie qui arrive. Je vous parle d'un besoin de commerçant ou d'artisan.

Mme Delplanque : Oui, mais en règle générale ils ont une boîte postale.

Mme Dupont : Oui, ou sinon, il y a aussi beaucoup de courriers qui arrivent directement par mail dans les entreprises maintenant. Il y a de moins en moins de...

D. Damide : Oui, mais le courrier physique c'est plutôt sympa de l'avoir le matin plutôt que l'après-midi.

Mme Dupont : Alors, écoutez, ça c'est quelque chose que l'on peut demander. C'est parce que là il y avait une habitude qui avait été prise.

P. Papeghin : Tu es trop gourmand Didier, tu demandes tous les matins c'est trop compliqué.
[Rires]

Mme Dupont : Non, mais la solution qui pourrait peut-être...

D. Damide : C'est juste que je trouve plus pratique d'avoir son courrier le matin. Il y a des courriers, encore une fois si c'est une carte postale, ce n'est pas gênant, mais il y a des courriers qui nécessitent une intervention rapide derrière.

Mme Dupont : On peut tout à fait demander à la plateforme de distribution du courrier de faire l'inverse, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, le bureau de poste serait ouvert l'après-midi.

C. Imessaoudène : En fait aujourd'hui ça se passe comment ? Il y a un facteur...

Mme Dupont : Oui, là, ce sera la même personne qui tiendra le bureau de poste, et qui distribuera.

C. Imessaoudène : Dans ce cas il y aura des licenciements ?

Mme Dupont : Non, il n'y aura pas de licenciements. Justement, c'est pour éviter... Déjà, on ne licencie pas à La Poste.

C. Imessaoudène : Alors, je ne comprends pas de fait.

Mme Dupont : Justement c'est pour éviter peut-être les licenciements, puisqu'il n'y a plus d'activité.

P. Papeghin : Vous ne licenciez pas, mais vous ne remplacez pas les postes, les gens qui partent en retraite. Ça revient au même.

Mme Dupont : On essaie de s'adapter face à la baisse d'activité. On est obligés de trouver des solutions.

P. Papeghin : Je travaille dans une grande entreprise aussi, je comprends un peu. Mais moi ce qui me gêne un peu, on a fait une manifestation en 2017. En 2017, s'il n'y avait pas eu le sénateur Monsieur BOCQUET, on serait déjà passé à 15 heures, alors voyez ! Parce qu'il y a eu la pression, ils ont eu peur politiquement qu'il y ait un sénateur à la commune que ça fasse du bruit. Il a été reçu en grande pompe et tout ça, notre sénateur. Et là, maintenant il est moins souvent là, peut-être, mais il est encore présent au Sénat, il fait son boulot. Donc demain on est à 15 et dans trois ans on passe à 12 heures e puis on fermera c'est tout. Je vous le dis comme je le pense. On fait le pari, on se revoit dans trois ans.

Mme Dupont : Pour le moment on est en concertation. On essaie de trouver des solutions.

P. Papeghin : Après ce n'est pas votre choix à vous, c'est le choix de vos responsables, je suis d'accord avec vous, c'est le choix de vos responsables.

Mme Dupont : Il y aura peut-être encore moins de concertation après, on ne sait pas comment ça va être au niveau de l'avenir de La Poste.

P. Papeghin : Tant que vous avez une délégation service public c'est compliqué. Vous ne faites pas ce que vous voulez quand même, il y a l'état derrière.

Mme Delplanque : On est d'accord, mais l'ouverture du bureau de Poste n'est pas une mission de service public. La mission de service public c'est la distribution du courrier.

P. Papeghin : Et bien fermez le bureau, vous serez tranquilles, il n'y aura plus que le courrier à distribuer.

Mme Delplanque : Mais ce n'est pas notre objectif.

Mme Dupont : On cherche à garder la présence postale.

P. Papeghin : La preuve que non, on est passé à diviser par deux depuis sept ans. Moi ça me gonfle. Dites-le carrément qu'on va fermer dans trois ans, et puis c'est tout, au moins on sait où l'on va.

C. Lejosne : Si on doit acter, pour ma part ce serait plus mardi et samedi.

Mme Dupont : Mardi, samedi ?

C. Lejosne : Ce serait plutôt du mardi au samedi, parce que quand on regarde la fréquentation du nombre de clients, je pense que les gens qui venaient le mercredi viendront plutôt le samedi du coup.

P. Papeghin : Puis il y a des RTT le vendredi.

Mme Dupont : Moi, j'avais maintenu plutôt le matin puisque c'était aussi ancré dans les habitudes ici à Marquillies que le bureau de Poste soit ouvert le matin. Maintenant, si vous souhaitez que l'on fasse l'inverse.

Mme Delplanque : Actuellement, on est ouvert le matin.

C. Lejosne : Si c'est ouvert le samedi matin, c'est déjà bien.

J.M. Secq : Et l'après-midi ce serait quels horaires ?

Mme Delplanque : Ce serait trois heures, 14h -17 h. Mais l'après-midi après la levée du courrier, souvent il y a moins de monde parce qu'on se dépêche d'aller déposer le courrier avant son départ et après il y a moins de monde. C'est pour ça que ça permet d'avoir plus d'accès en étant ouvert le matin.

C. Lejosne : Sur les 31, c'est bien 13 l'après-midi c'est bien ça ?

Mme Delplanque : Tout à fait oui.

C. Imessaoudène : *[question inaudible]*

Mme Delplanque : Peut-être que la tournée sera coupée en deux pour permettre une charge de travail adaptée pour le facteur.

P. Papeghin : Oui, tout seul, il ne peut pas tout faire.

Mme Delplanque : On ne va pas lui faire faire toute sa tournée comme avant et on adapte la charge.

P. Papeghin : Si vous le payez en heures sup., il ne dira peut-être pas non. *[Rires en salle]*

C. Imessaoudène : *[question inaudible]*

Mme Delplanque : Parce qu'il ne va pas pouvoir ouvrir le bureau de Poste et distribuer en même temps.

C. Imessaoudène : Et si c'est une autre personne qui distribue le courrier ?

Mme Delplanque : Mais non ce n'est pas une autre personne.

Mme Dupont : C'est ce que je disais, les Facteurs-Guichetiers c'est sur la base du volontariat. Aujourd'hui, dès lors qu'on valide un Facteur-Guichetier on fait l'appel à candidatures. La personne qui va postuler soit, distribue son courrier sur Marquillies elle se dit « chouette je vais tenir le guichet et je vais distribuer ma tournée ou une partie ». Donc, dans ces cas-là, on doit arbitrer entre la question que posait monsieur : est-ce que c'est plus intéressant d'avoir le courrier dans sa boîte aux lettres le matin ou d'avoir un guichet ouvert ?

D. Damide : Les deux. La mission du groupe La Poste c'est d'assurer le nouveau métier de Facteur-Guichetier d'accord, ça peut se comprendre, par contre, il ne faut pas qu'il y ait une dégradation de la qualité du service public. La population doit avoir son courrier le matin, et avoir son bureau de Poste ouvert de manière « intelligente ». Je me posais une question, par exemple si on imagine ouvrir le mardi, jeudi et samedi matin toute la journée, ce n'est pas cohérent avec votre projet, ce n'est pas possible. Et là, dans la notion de ce nouveau métier que vous êtes en train de faire naître je trouve qu'il y a une dégradation, d'un côté ou de l'autre il y aura dégradation du service publique.

M. Le Maire : Bien sûr, c'est évident.

[Échange inaudible entre Monsieur Damide et Madame Dupont].

P. Rogiez-Lavigne : Vous êtes particulier ? Moi je suis professionnel, vous voyez j'en ai tous les jours.

Mme Dupont : Mais je suis d'accord. Il y a des services qui sont dédiés aux professionnels pour la remise du courrier, pour la boîte postale.

P. Rogiez-Lavigne : Oui, mais pas tout. Pas tous les professionnels. Moi, je ne suis pas une entreprise, un cas entre-deux, mais j'ai quand même du courrier tous les jours.

C. Imessaoudène : Ce qui est intéressant, c'est que tu puisses rentrer chez toi le midi et lire ton courrier le midi.

P. Papeghin : Oui, mais ça, c'était avant.

P. Rogiez-Lavigne : Disons que sur Marquillies il y a beaucoup de professionnels en fait, qui sont installés à Marquillies.

Mme Dupont : D'accord.

P. Rogiez-Lavigne : Alors, pas des grosses entreprises et du coup effectivement, je comprends le point de vue de Didier parce qu'effectivement étant professionnel, le courrier le midi ça permet de réagir l'après-midi, si le bureau de Poste est ouvert l'après-midi.

Mme Dupont : Ce que l'on s'est dit, l'idée c'est que l'on va poser la question, pour vous donner le retour par rapport à l'organisation que l'on pourra mettre en place sur Marquillies, d'accord ? Peut-être que ce ne sera pas la même personne, c'est ce que je disais, et pour le coup ça peut être quelqu'un qui fait un service de courrier auprès des entreprises, et dans ces cas-là, il ne travaille que l'après-midi dans la collecte de courrier, et ça ne change rien pour personne. Vous voyez ce que je veux dire ?

Mme Delplanque : En même temps, il n'y a plus d'assurance. Maintenant les facteurs travaillent toute la journée.

P. Rogiez-Lavigne : Oui, oui, il y a du changement.

Mme Delplanque : Avant ils commençaient très tôt le matin et ils terminaient à 14h00, mais ce n'est plus du tout ça. Maintenant les organisations au niveau des facteurs c'est : ils travaillent 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi, en gros.

M. Le Maire : Petite question, à combien vous évaluez la durée d'une tournée pour le facteur ? Pour Marquillies je parle.

Mme Delplanque : Je ne sais pas vous répondre.

Mme Dupont : Je ne peux pas vous le donner.

M. Le Maire : Parce que, je vais dire si une personne, le Facteur-Guichetier l'après-midi lui seul ne pourra pas le faire on est d'accord ?

Mme Dupont : La tournée est adaptée au temps qu'il aura pour le faire.

P. Papeghin : Donc si la tournée est adaptée, vous savez combien il y en a.

Mme Delplanque : Non non.

P. Papeghin : Attendez... !

Mme Dupont : On serait avec le directeur de la plateforme *[inaudible]*

P. Papeghin : Vous êtes capables de donner la charge de travail à la minute près et le facteur vous ne savez pas le donner, ça m'étonnerait ça...

Mme Delplanque : Moi je suis au réseau.

Mme Dupont : Ce n'est pas le problème, c'est parce qu'on ne l'a pas pris là avec nous.

P. Papeghin : Il faudrait que la distribution nous indique le temps qu'il faut pour faire la tournée sur Marquillies. Vous avez un service distribution, ils sont capables de dire combien de temps le facteur passe à Marquillies en moyenne.

Mme Delplanque : Je vous l'enverrai. Je vous dirai combien vous avez de facteurs sur Marquillies.

P. Rogiez-Lavigne : En tout cas je pense qu'il faut revoir une proposition par rapport aux échanges qu'on a eus là parce que la proposition du lundi au vendredi tous les matins pour nous ce n'est pas possible.

Mme Delplanque : D'accord, mais de toute façon j'ai bien noté que ce serait du mardi au samedi.

P. Rogiez-Lavigne : Ce que je vois c'est que finalement c'est le jeudi où il y a moins de monde, est-ce que l'on ne peut pas enlever le jeudi ? Je ne sais pas, il y a peut-être plusieurs schémas à observer. Il y a moins de passage le jeudi dans le tableau que vous avez envoyé, qui date de 2016, ça fait quand même 5 ans. Mais peut-être réfléchir autrement. Alors je sais que c'est compliqué, effectivement j'ai compris la problématique du guichetier, etc. Mais, c'est vrai que proposer aussi un après-midi, c'est aussi complémentaire pour certains qui travaillent le matin, qui sont postés le matin et qui n'ont pas d'autre choix. Tout le monde va se retrouver le samedi matin sinon, en ce moment ce n'est pas l'usage de se retrouver tous ensemble.

Mme Delplanque : Alors, pour mémoire, actuellement c'est ouvert de 9h à 12h tous les matins et le mercredi après-midi on a 13 personnes. Donc 13 personnes en plus le samedi, ça peut passer.

P. Rogiez-Lavigne : Oui, si ces gens peuvent venir le samedi matin...

Mme Delplanque : Oui, mais en général en termes de volumétrie sur un samedi matin c'est possible.

P. Rogiez-Lavigne : Le samedi matin je pense que pour nous c'est important.

Mme Delplanque : Moi je pense que c'est important de valider cette hypothèse du samedi matin, et, comme on se l'est dit, en fonction des candidatures que l'on aura par rapport au Facteur-Guichetier ; parce qu'il faut qu'on respecte... l'idée, c'est ça, c'est d'avoir des gens qui sont volontaires pour faire ce métier-là quand même.

P. Papeghin : Mais vous trouverez, c'est les gens qui auront une évolution dans leur carrière parce qu'ils ne seront pas seulement facteurs, ils feront de l'administratif pour postuler ailleurs après.

Mme Delplanque : C'est un autre métier.

P. Papeghin : Et puis si vous les payez correctement, il n'y aura pas de problème. Il faut attirer aussi les clients. *[Rires en salle]*

Mme Delplanque : On est bien d'accord.

P. Papeghin : Si le gars doit se déplacer qu'avant il était sur place, qu'on l'envoie à Marquillies qu'il fait 20 km par jour, il faut reconnaître le transport, il faut tout reconnaître. C'est comme ça qu'on attire les gens. Nous on fait le même à notre boîte.

Mme Delplanque : Donc ce qu'on propose, c'est justement, en fonction de ce retour-là, de vous dire si on ouvrira plutôt (et j'ai bien entendu la problématique d'avoir le courrier le matin) le matin ou l'après-midi. Est-ce que ça, ça vous convient ?

Mme Dupont : Du mardi au samedi, le samedi matin se sera obligatoirement le matin bien sûr, et puis selon l'organisation, on vous dira c'est plutôt un bureau ouvert le matin ou l'après-midi.

P. Rogiez-Lavigne : Ouvrir le lundi, ça peut être intéressant aussi, puisqu'il y a beaucoup de gens qui sont en RTT.

P. Papeghin : Tu ne peux pas dépasser 15h de toute façon, tu n'as pas le choix.

[Discussions croisées où chacun partage et argumente sur sa préférence de jour d'ouverture.]

D. Damide : Ce que je vois dans votre projet, c'est que vous demandez à une mairie comme la nôtre, à une commune comme la nôtre, et il doit y en avoir d'autres, on n'est pas les seuls. Pour satisfaire une nouvelle organisation de La Poste, c'est à nous, c'est aux clients de s'adapter. Ce n'est pas très normal. Vous avez une convention de service public, pour la distribution du courrier, vous devez l'assumer. Après, l'organisation, votre organisation pour pouvoir assurer l'ouverture du bureau de poste c'est... j'allais dire c'est votre problème. Ne le prenez pas mal, mais c'est là le problème de l'organisation, on n'intervient pas dans l'organisation du groupe La Poste. Alors là, vous êtes en train d'organiser, de mettre en place un nouveau métier pour pouvoir répondre à des contraintes de rentabilité, ce qu'on comprend, mais c'est le client qui doit s'adapter, non. Non, ce n'est pas le client qui doit s'adapter. Le client est en attente d'un service de distribution de courrier, de manière raisonnable et également d'ouverture d'un bureau de poste pour une question de proximité, pour les personnes âgées, pour les opérations bancaires, pour les opérations de collecte de colis... Moi ce qui me choque, c'est que c'est nous client, enfin client...

P. Papeghin : Usagers.

D. Damide : Nous, commune représentant de l'ensemble de vos clients qui sont obligés de nous adapter à votre nouvelle organisation que vous souhaitez mettre en place. Ça m'interpelle.

P. Papeghin : Je préfère le mot « usager » Didier. « Usager de la poste c'est mieux, ça fait moins commercial.

D. Damide : Non, c'est un client, je paie pour un service, je suis client.

Mme Delplanque : En fait, c'est surtout La Poste qui s'adapte à ses clients, parce qu'elle [inaudible]

D. Damide : S'adapter ce n'est pas réduire non plus la qualité du service public.

Mme Delplanque : là, on ne réduit pas la qualité. Vous vous rendez qu'en travail effectif, il y a 5 heures. Si vous êtes chef d'entreprise...

P. Rogiez-Lavigne : Oui, mais il y a beaucoup de métier et moi je peux vous dire combien je travaille effectivement et combien je travaille chez moi au bureau à gratter des courriers par-ci, par-là, c'est pareil. Le temps théorique et le temps pratique on est bien d'accord que ce n'est pas le même.

Mme Delplanque : Oui, mais on va prendre une tolérance, de 5,5 heures à 21 heures, là quand même.

P. Rogiez-Lavigne : Oui, mais moins vous en donnez, moins il y aura de personnes.

Mme Delplanque : Ces n'est pas pour ça... comment dire ? Là, on est face à une évolution des mentalités. On est face à une évolution des modes de consommation. Comment on explique que les trois quarts des agences bancaires font fermer ?

D. Damide : Ben, fermez alors !

Mme Delplanque : Non, on ne va pas fermer justement. Les points de vente ont de gros soucis : les gens ne se déplacent plus en point de vente, donc nous si on ne s'adapte pas à ça, et qu'on ne met pas à disposition des éléments...

C. Imessaoudène : En plus l'année qui vient de s'écouler a été particulière.

Mme Delplanque : On ne l'a pas prise en compte. C'est un mouvement de fond.

Mme Dupont : On ne l'a pas prise en compte dans les calculs, ça a été neutralisé. Les huit premiers mois de 2020 ont été neutralisés dans nos statistiques.

C. Imessaoudène : La Poste ou votre service n'est pas à la hauteur de ce que les usagers ou clients espèrent, et c'est pour ça que vous avez une baisse. Par exemple la longueur de l'envoi.

Mme Delplanque : Après vous avez de l'express, il y a des tarifs.

C. Imessaoudène : Peut-être les tarifs trop élevés.

Mme Delplanque : 1 euro, pour envoyer une lettre.

C. Imessaoudène : Un timbre c'est cher.

Mme Delplanque : Ah oui, j'imagine, pour aller à Marseille c'est cher, 1 euro c'est cher.

C. Imessaoudène : Oui, c'est cher, je trouve que c'est cher.

Mme Delplanque : Dans ce cas envoyez par mail, vous ne paierez pas le courrier. Derrière, il y a beaucoup de monde qui travaille.

M. Le Maire : On avance ?

D. Damide : On doit voter quoi là ? On doit voter quelque chose ?

P. Papeghin : Non, c'est une information.

Mme Delplanque : On est là pour vous expliquer, il n'y a pas de vote obligatoire.

D. Damide : Parce que dans l'ordre du jour il y a « délibération ».

P. Papeghin : Donc, on se revoit dans trois ans.

Mme Delplanque : Peut-être avant, on ne sait jamais.

P. Papeghin : On fait le pari ? Là vous nous annoncerez la fermeture et puis c'est tout.

Mme Delplanque : On ne ferme jamais complètement, il y a toujours une présence postale.

P. Papeghin : Non, si la mairie refuse de prendre.

Mme Dupont : Ça peut-être un commerçant aussi.

P. Papeghin : On n'a plus de café, on n'a plus rien.

Mme Dupont : Voilà, nous on applique le...

P. Papeghin : Non, vous n'avez pas le choix, vous c'est les directives de votre direction, ça je sais bien, mais après, moi j'ai vu que ça avec mon entreprise, c'est une catastrophe. Après, il n'y a plus rien de proximité, on demande aux gens d'aller plus près pour acheter à manger, et là, pour les services, on demande d'aller plus loin, de se *débrouiller*. À un moment donné c'est incohérent. J'espère qu'avec ce qui se passe actuellement les gens reviendront à ça. Ils redemanderont d'aller plus près pour leur colis. Mais là c'est incohérent avec ce qu'on vit actuellement. J'ai du mal à comprendre franchement. Après c'est tout on n'a pas le choix de toute façon. On a gagné samedi matin.

M. Le Maire : Donc la dernière proposition c'est le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 5 jours le matin. Le courrier ayant lieu l'après-midi.

P. Papeghin : Selon les disponibilités.

Mme Delplanque : Il n'y a pas d'engagement de La Poste de distribuer le matin, il n'y a pas d'engagement là-dessus. Les distributions se font le matin et l'après-midi, il n'y a plus d'engagement. Mais on va demander pour voir.

P. Rogiez-Lavigne : Clairement, moi je suis dans la santé, donc les gens attendent leurs résultats médicaux le matin, leur prise de sang.

Mme Dupont : On posera la question pour voir s'il y a une solution.

P. Papeghin : Il faudra s'adapter, c'est tout.

M. Le Maire : OK. Donc en fait vous revenez vers nous avec la nouvelle proposition ?

Mme Dupont : Je vous fais un courrier qui vous annonce du mardi au samedi.

M. Le Maire : D'accord. Merci pour votre présence et toutes ces explications, on vous libère.

P. Papeghin : Ça prend effet quant au fait ?

Mme Dupont : Cet été, vous aurez la date dans le courrier, entre juin et septembre. Mais vous serez informé. Il y aura aussi l'affichage pour les nouveaux horaires.

P. Papeghin : OK. J'ai oublié de vous dire quelque chose, moi, j'ai la procuration de Monsieur Bocquet, il est sénateur. Donc lui, il est contre toute réduction des horaires. Point. Donc il agira par rapport à ses fonctions pour vous écrire.

Mme Delplanque : OK. Merci à vous, bonne fin de soirée.

Mesdames DELPLANQUE et DUPONT quittent le conseil à 19h57.

M. Le Maire : Voilà. Comme ça tout le monde a le même niveau d'informations concernant cette proposition de La Poste. C'est un peu laborieux, mais enfin. De toute façon, il ne faut pas trop se faire d'illusions, il y aura de moins en moins de services publics.

J. Ribaille : Je suis complètement d'accord, quand Pierre dit, peut-être de façon un peu agressive.

P. Papeghin : Oui, mais moi ça me gonfle quand j'entends ça, j'en ai ras le bol. On ferme tous les services, faut arrêter.

J. Ribaille : Non, mais Pierre, je suis d'accord avec toi quand tu dis que La Poste est amenée à fermer, je suis d'accord avec toi. La question qu'on doit se poser c'est : qu'est-ce qu'on prévoit, quelles actions ou réflexions par rapport au jour où La Poste sera amenée à fermer, puisqu'on sait quelle va fermer ?

P. Papeghin : On l'a la réponse. Ils veulent mettre un bureau à la mairie.

J. Ribaille : Ce n'est qu'un passage, ça va durer un an, peut-être deux, et après ils vont fermer. Donc quelles réflexions, nous on met en place pour être force de proposition à un moment donné sur un guichet à la mairie, dans un commerce ? Qu'est-ce qu'on fait pour satisfaire la population ?

P. Papeghin : Tout simplement en 2017, ils avaient déjà dit ça, on a refusé de faire un guichet à la mairie. Là, pour l'instant on a réussi à garder 15 heures, mais demain c'est la fermeture à part un guichet à la mairie, ou dans le futur café qu'on a racheté, je ne vois pas comment on pourra faire.

J. Ribaille : Ça veut dire qu'il faut y réfléchir.

P. Papeghin : Ah mais c'est bien dans nos têtes.

J. Ribaille : Parce que ça va nous tomber dessus un jour ou l'autre.

P. Papeghin : Oui, dans trois ans. Ils vont nous foutre la paix trois ans, après c'est tout.

V. Devallée : Oui, parce qu'un jour ou l'autre ça va fermer.

P. Papeghin : A part le mettre dans un commerce. Parce que moi le mettre à la mairie ça me paraissait compliqué parce qu'il fallait former l'agent, il faut minimum deux agents formés parce que s'il y en a un qui est absent, tu as une obligation d'ouverture tous les jours, si tu fais un guichet à la mairie.

M. Le Maire : Bien sûr.

C. Lejosne : Tout en sachant qu'ils te donnent 1 000 €, c'est pas ça ?

M. Le Maire : 1 000 €, oui. Un peu plus.

P. Papeghin : 1 000 €, et puis il y a deux salariés à former parce qu'il faut prévoir l'absence d'un.

J.M. Secq : Oui, 1 000 €, mais ils enlèvent le loyer de La Poste.

J. Ribaille : C'est compliqué je suis d'accord.

P. Papeghin : Il faut réfléchir pour l'avenir, je suis d'accord. Ça nous pend au nez de toute façon.

M. Le Maire : OK. On continue ? Alors, au vu de ce qui se passe actuellement et autre... Je m'excuse encore pour le terme « délibération », c'est information, puisque c'est la création d'une nouvelle délégation qui sera prise en charge par Patricia...

Mme de ROUCK : Tu en as passé une.

M. Le Maire : Ah oui, pardon. Délibération donc sur les tarifs périscolaires.

5. Délibérations sur les tarifs périscolaires

M. Le Maire : Donc tout le monde a pris connaissance de ces changements que l'on compte effectuer. Qu'est-ce que vous en pensez ?

V. Lesaffre : Moi, j'ai une petite question.

M. Le Maire : Vas-y.

V. Lesaffre : En fait, à un moment donné il s'est noté dans la partie garderie du soir, je cite : « possibilité de récupérer les enfants uniquement à 17h30 ou 18h30 ».

M. Le Maire : Oui.

V. Lesaffre : Il ne me semble pas que l'on en ait parlé la dernière fois.

M. Le Maire : À la commission ?

V. Lesaffre : Non.

V. Delevallée : Je pense que si.

M. Le Maire : Si.

C. Lejosne : Non, on avait dit que pour commencer on préférait commencer par une heure, et après on laisse les gens... Parce qu'en fait la majeure partie des enfants à 17h30 sont quand même partis.

V. Lesaffre : Donc là clairement, je n'en avais pas entendu parler à cette commission.

C. Lejosne : De ?

V. Lesaffre : [inaudible] – Par demi-heure en fait.

C. Lejosne : En fait, il y a eu un conseil d'école entre-deux et le 18h30 vous pouvez le chuintier. On en a parlé avec les parents élus, et ça tiquait un petit peu.

V. Lesaffre : Je me doute.

C. Lejosne : Donc du coup, on a décidé plutôt de conserver le 17h30 et par contre après les gens viennent quand ils veulent.

J. Ribaille : C'est open derrière.

V. Lesaffre : Ça me paraît logique.

C. Lejosne : Parce que la majeure partie des enfants, il y a beaucoup d'enfants aussi qui vont à l'étude donc les parents à 17h30 ils viennent à l'étude et après dans la foulée à la garderie ou l'inverse. Donc on garde 17h30 et après les gens viennent quand ils veulent.

V. Lesaffre : Ça, ça me paraît beaucoup plus raisonnable, effectivement.

C. Lejosne : Au départ on voulait faire par demi-heure en effet, mais je pense que pour commencer il faut être souple en commençant par 17h30. Ça laisse aussi aux enfants la possibilité d'avoir un goûter. C'est juste par rapport à l'enfant. Et donc après, les gens viennent quand ils veulent puisque ce n'est pas la majorité. Donc on reste à 17h30.

V. Lesaffre : Du coup ça va être modifié ?

C. Lejosne : Ça va être modifié, oui, oui.

M. Le Maire : D'autres remarques ? Non, personne ?

J. Ribaille : Moi j'ai juste une question.

M. Le Maire : Vas-y.

J. Ribaille : Par rapport aux pénalités qu'il y a en plus, c'est quelque chose qui a été accepté facilement par les parents, ou... ?

C. Lejosne : Pour l'instant il n'y a rien d'accepté puisque ce n'est pas officiel.

J. Ribaille : C'est quelque chose dont vous avez parlé ?

C. Lejosne : Oui, on en a parlé.

M. Le Maire : Oui, bien sûr, au conseil d'école.

C. Lejosne : Ça va forcément faire grincer des dents. On est d'accord. On a eu un papa déjà qui nous a envoyé un petit message. On assume complètement.

M. Le Maire : Tout à fait, bien sûr.

C. Lejosne : Le papa disait que déjà l'enfant était pénalisé de son repas, mais non, ce n'est pas à l'enfant d'être pénalisé de son repas. C'est aux parents à s'organiser et faire en sorte d'inscrire son enfant en temps et en heure.

V. Lesaffre : Après c'est aussi le rôle de la municipalité, comme on l'expliquait de faire en sorte qu'il n'y ait que le numérique, et pas d'accès au niveau des papiers.

C. Lejosne : Après, c'était un choix de laisser la possibilité encore à quelques personnes, alors je ne connais pas la proportion exacte de gens.

V. Delevallée : C'est très peu. En fait la plupart des gens s'inscrivent en ligne et ils oublient, et c'est souvent les mêmes.

V. Lesaffre : Et, est-ce qu'il n'est pas possible de complètement inverser cela ? Ce serait beaucoup plus simple. À partir du moment où l'on est inscrit à l'école, on est inscrit à la cantine automatiquement.

V. Delevallée : Non, ce n'est pas possible, parce qu'il y a des parents qui font des postes, ils n'ont pas toujours leur planning.

V. Lesaffre : Oui, mais ce système-là dans tous les cas ils sont contraints également puisqu'ils doivent les inscrire en fonction. Donc là, ce serait l'inverse. Ce serait juste désinscrire au lieu d'inscrire ; et clairement, je pense qu'il y a des personnes qui penseraient plus à désinscrire, plutôt qu'à inscrire.

V. Delevallée : Peut-être.

P. Papeghin : Donc il faudrait qu'ils acceptent en début d'année d'être en demi-pension par exemple. Un peu comme au collège.

V. Lesaffre : Ce serait une bonne idée, au moins vous n'auriez plus ce problème de « je n'ai pas inscrit mon enfant » ou des problèmes, justement par respect de l'enfant aussi, qui soit mis à l'écart.

C. Lejosne : Bien sûr.

P. Papeghin : Le signaler en début d'année comme quoi il est en demi-pension.

V. Lesaffre : Voilà, c'est ça.

C. Lejosne : Parce que pour le personnel aussi qui se trouve en cantine, c'est compliqué.

V. Lesaffre : Je me doute.

P. Papeghin : Très compliqué, oui.

V. Lesaffre : Et puis de mettre un enfant à l'écart ce n'est pas forcément facile pour le personnel communal.

M. Le Maire : Il faut savoir aussi que ça représente aussi une petite, très petite minorité de parents, c'est toujours les mêmes qu'on retrouve à la cantine et parfois même à la garderie.

V. Delevallée : Il y a des récurrents.

M. Le Maire : Il y a des récurrents, on les connaît, on sait mettre des noms dessus.

V. Lesaffre : Apparemment en commission ça posait un gros problème. Après, si on en arrive à mettre des pénalités c'est que ça pose problème.

M. Le Maire : Ça pose problème.

V. Delevallée : C'est surtout par rapport à l'enfant encore une fois. L'enfant est au centre de la réflexion.

V. Lesaffre : Oui, donc voir peut-être autre chose.

V. Delevallée : On pourra en discuter en commission. La prochaine commission jeunesse.

M. Le Maire : Alors les pénalités on les maintient au 1^{er} avril c'est ce qui est indiqué, d'accord ? Pas de problème pour personne ?

V. Lesaffre : Du coup, un nouveau règlement sera transmis aux parents d'élèves ?

C. Lejosne : Oui.

Mme de ROUCK : On va peut-être décaler.

M. Le Maire : On va peut-être décaler après les vacances de Pâques plutôt.

C. Lejosne : Ça fait court pour nous parce qu'on va installer l'application sur notre logiciel.

P. Papeghin : Pourquoi on ne fait pas septembre ?

M. Le Maire : Ou on reporte en septembre ? À la rentrée scolaire. En cours d'année c'est toujours perturbant.

Discussion entre les membres partageant leur avis sur la date de mise en application des tarifs.

M. Le Maire : Donc on retient la rentrée prochaine ? C'est plus simple.

Les membres acquiescent.

P. Papeghin : la garderie c'est au 1^{er} avril ?

M. Le Maire : On reporte tout au 1^{er} septembre, ce sera beaucoup plus simple pour tout le monde. De toute façon, il y a déjà pas mal de parents qui ont compris. L'idée commence à rentrer dans les têtes.

P. Papeghin : Donc on ne délibère pas.

M. Le Maire : Donc on ne délibère pas. Tout est reporté à septembre ça va pour tout le monde ? On va tout reporter, ce sera plus simple pour tout le monde.

C. Lejosne : On peut reprendre la délibération quand même, on ne va pas la refaire voter en septembre ?

P. Papeghin : Si, parce que ce ne sera plus les mêmes conditions. Ce sera des demi-pensions ou des trucs comme ça. Si vous acceptez les demi-pensions, ça ne va plus être pareil. Ce ne sera plus la même chose, tu ne vas pas délibérer sur la même chose.

M. Le Maire : De toute façon, ils ont un autre Conseil Municipal.

C. Lejosne : Oui, mais sur la tarification, on peut le délibérer aujourd'hui, quand même.

M. Le Maire : Sur la tarification qui aura lieu de toute façon au 1^{er} septembre aussi.

P. Papeghin : Donc on délibère aujourd'hui avec une date d'effet au 1^{er} septembre ?

C. Lejosne : Oui, on est là pour ça.

P. Papeghin : Sur quoi, alors ?

C. Lejosne : Sur la tarification avec les modifications.

J. Ribaille : Avec les modifications.

C. Lejosne : Avec les modifications, oui tout à fait.

M. Le Maire : Ça, on peut le prendre tout de suite, c'est la mise en action qui aura lieu en septembre.

C. Lejosne : C'est ça qui est un peu différé, oui. Comme ça, c'est fait.

D. Damide : Petite question : les conditions de tarification et de pénalités, et de retrait des enfants en garderie, cela s'applique également pour le CLSH et les centres aérés ?

C. Lejosne : Non.

M. Le Maire : Non.

P. Papeghin : Ça, c'est l'école.

C. Lejosne : C'est eux qui gèrent ça, en fait.

M. Le Maire : L'UFCV n'a rien à voir avec nous, c'est autre chose.

P. Papeghin : Ils sont autonomes, l'UFCV.

M. Le Maire : Ils sont autonomes, ils gèrent leur affaire tout seuls. Donc on délibère, on vote. Qui est pour ? C'est application en septembre.

J. Ribaille : Avec les modifications ?

C. Lejosne : Avec les modifications.

Vote ⇒ Pour, à l'unanimité.

M. Le Maire : Je vous remercie. On passe au point suivant.

6. Délibérations sur la création d'une nouvelle délégation « Développement de la qualité de vie »

M. Le Maire : Délégation qui reviendra à Patricia. Donc, c'est une délégation qui s'appellera « Développement de la qualité de vie ». En fait, on s'est aperçu, je ne vais pas dire « un petit peu grâce au COVID », ce serait quand même lui apporter beaucoup d'importance. Je vais me baser, pour vous expliquer, sur le document qui est joint. Sur ce document, sur cette partie ici, sur le côté, c'est pour donner quelques exemples. Ce sera beaucoup plus facile à comprendre, pour voir l'interaction qu'il y aura sur cette délégation vis-à-vis de l'ensemble des Commissions. Je vais commencer par moi, tout simplement. La relation qu'il y aura avec le Maire, c'est une gestion de crise. Donc gestion de crise, on la vit actuellement puisqu'on est en plein dedans, on a déjà passé une bonne partie, puisque tout ce qui était traitement des masques et autres, et aujourd'hui on s'aperçoit qu'il y a le problème de la vaccination, et c'est quelque chose que Patricia a déjà pris en compte, puisqu'elle a attribué tous les postes possibles aux personnes de plus de 75 ans. Je te laisse en discuter.

P. Rogiez-Lavigne : Sur la vaccination, vous avez des questions, ou vous voulez que je vous explique un peu ce qui a été fait ? On a la chance d'avoir à proximité, à la Bassée, un centre de vaccination qui a été ouvert déjà il y a longtemps, et en fait, lors des contacts qu'on a avec les professionnels de santé de Marquillies et aux alentours, le centre de vaccination de La Bassée a été augmenté en capacité avec le PFIZER donc uniquement pour les plus de 75 ans pour l'instant. Du coup, en rapport avec le coordonnateur, on nous a demandé de créer des listes dans tous les villages aux alentours des Weppes, des plus de 75 ans qui étaient volontaires à la vaccination, donc on l'a fait passer dans les boîtes aux lettres des plus de 75 ans, donc si vous ne l'avez pas eu chez vous, ne vous inquiétez pas [*Inaudible*], en tout cas avec un retour soit en Mairie, soit avec différents moyens. Il se trouve qu'on a un peu plus de 35 personnes qui ont répondu sur une centaine, certains étaient déjà vaccinés, et puis tous ont été rappelés et ont eu un rendez-vous à La Bassée en primo-vaccination. La deuxième vaccination [*Inaudible*]. Donc toute cette semaine et la semaine prochaine, on fera la deuxième vaccination pour tous ceux qui se sont

adressés à nous. Voilà, en tout cas on a pu accéder à ça, et on a placé tous les Marquillois qui étaient désireux d'être vaccinés par le Pfizer à La Bassée. Et l'affaire continue, j'attends les informations un petit peu plus, parce que le centre est toujours ouvert et les plus de 75 du bassin sont quasiment tous vaccinés, donc on va pouvoir descendre sur la tranche inférieure, les 70-75. Mais là je vous en parle, mais on n'a pas les infos exactes, donc je n'en dis pas plus.

M. Le Maire : Donc toujours dans ce cadre-là, effectivement, Patricia étant du métier, c'est beaucoup plus facile d'avoir les relations avec les professionnels, la communication passe très facilement, je veux dire. On a eu l'occasion d'ailleurs de les rencontrer il n'y a pas très longtemps, enfin il y a quelques mois maintenant, donc voilà.

Je passe au point suivant. Donc elle va faire le lien aussi avec le délégué à la communication, puisqu'on relaye ça sur le Facebook, tout ce qui est veille sanitaire et autre, ce sera repris en écho par le délégué de communication sur Facebook, sur le site.

Ensuite, par rapport à la Commission sociale et jeunesse, il y a quelques points à voir aussi là-dessus, c'est tout ce qui est relais avec la PMI, les assistantes maternelles, la prévention des ados. Donc il y a des choses qui sont mises en place à ce niveau-là aussi, on en a parlé dernièrement, à savoir des cours de conduite qui ont été mis aussi en place avec le scolaire, tout simplement. On établit aussi des liens avec l'EHPAD, puisqu'on sait un petit peu ce qui se passe sur l'EHPAD avec Mme Divry, et de la même façon, avec le foyer de vie, avec la Directrice du foyer de vie. Donc ça, c'est tout un système aussi qui permet de se tenir au courant de tout ce qui se passe dans les organismes sociaux de la commune.

Au niveau environnement, on est en train de mettre sur place, et là-dessus, Patricia fait aussi le relais, un parcours de santé. Donc il va être élaboré avec l'environnement, puisqu'effectivement ça va cheminer sur les sentiers du village, donc il faut voir un petit peu les emplacements des agrès et autres, c'est ce qui va se passer, cette partie-là va être prise en charge aussi par Patricia, simplement pour donner des informations sur les agrès qui sont nécessaires et les choses comme ça.

Ensuite, avec la Commission travaux, forcément, on parle de mise en place de parcours, forcément il va y avoir des choses qui vont être mises en place, donc les travaux seront mis à contribution de la même façon.

Et en dernier lieu, la Commission animation, c'est tout ce qui va être organisation avec Blandine de journées sportives, peut-être même des conférences qui sont déjà un petit peu programmées, même beaucoup, avec des ateliers thématiques, bien sûr, sur tout ce qui va concerner le bien être. On a aussi sur Marquillies, vous le savez peut-être, une naturopathe qui va se proposer aussi de venir expliquer ce qu'elle fait. Voilà, donc aujourd'hui, cette notion de qualité de vie est une notion qui est importante, on le retrouve d'ailleurs à la MEL aussi, la MEL qui insiste beaucoup avec notamment les liaisons vertes, les liaisons douces, toutes ces choses-là, la facilité pour que les gens fassent un peu plus de sport, tout simplement. Donc tout ça, c'est à mettre en place et c'est un gros travail. Ce sont des choses qu'on ne retrouve pas dans les Commissions traditionnelles, mais elle va s'appuyer, elle va trouver les idées, entre parenthèses, et puis les mettre en musique avec tous ses collègues. Voilà, donc c'est une nouvelle opération.

P. Papeghin : C'est mettre en place un réseau, quoi.

M. Le Maire : C'est mettre en place un réseau, voilà. Est-ce clair ?

D. Damide : Ça m'interpelle quand même.

M. Le Maire : Vas-y !

D. Damide : Parce qu'il y a une délégation qui va venir interférer dans toutes les Commissions existantes déjà.

M. Le Maire : Tout à fait.

D. Damide : C'est un élément supplémentaire qui va venir, est-ce que c'est bien nécessaire ? La mise en travaux, je pense que Pierre, tu es tout à fait capable, depuis le temps, de réaliser les analyses des mises en œuvre.

P. Papeghin : Oui, mais il peut y avoir des choses que je ne vois pas, et qu'elle, par rapport à son parcours, elle peut me dire.

D. Damide : On ne va pas en mettre 50, des délégations.

P. Papeghin : Non, ce n'est pas le but.

D. Damide : Les travaux, je disais, Pierre, tu peux les mettre en œuvre, voir ce qu'il est possible de faire.

P. Papeghin : Il n'y a pas que les travaux, il y a quatre Commissions à côté, encore, quatre adjoints.

D. Damide : C'est pareil, Blandine, avec sa Commission animation, quand l'idée parvient à Blandine, après elle est parfaitement capable de mettre en œuvre l'animation nécessaire en lien avec les journées sportives ou autre, et pareil pour les autres Commissions. En Commission jeunesse, il y a des choses à faire au niveau des PMI, c'est le rôle, c'est le plein rôle de la Commission jeunesse. Moi je trouve que c'est un élément supplémentaire, bon, après il y a beaucoup de sujets, tous ces sujets qui sont très importants, je ne dis pas le contraire, il y a beaucoup de compétences qui sont reprises par la MEL, par le département pour certaines, je trouve que ça fait un peu...

M. Le Maire : Oui, mais il faut toujours les relayer au niveau local, de toute façon. Je suis d'accord qu'il y a des choses qui existent au niveau services, je suis d'accord.

D. Damide : À Lille, je comprendrais la multiplicité des services, mais c'est Marquillies, ici, quand même. Les présidents de Commissions se parlent, j'imagine ?

M. Le Maire : Oui.

D. Damide : Bon, si Blandine organise une activité, elle peut très bien aller voir ses collègues d'autres Commissions pour avoir un besoin, une aide ou un avis.

P. Papeghin : Ça a été bien réfléchi, ce n'est pas arrivé comme ça par hasard. On a discuté, ça fait plus de six mois qu'on en parle entre nous, ce n'est pas arrivé comme ça du jour au lendemain : « Patricia, je voudrais te déléguer... ».

D. Damide : Non, mais je me doute bien.

P. Papeghin : Ce n'est pas comme ça que ça s'est passé. Si on en arrive là, c'est qu'on a jugé qu'il y avait un besoin, c'est tout. Maintenant, encore une fois, c'est une expression des 15. Voilà, c'est tout ce que je peux te dire.

M. Le Maire : Le gros déclencheur, c'est effectivement cette histoire de COVID avec toutes ces organisations qui n'avaient rien à voir.

P. Papeghin : C'est compliqué, c'est lourd à gérer.

P. Rogiez-Lavigne : Ça a soulevé aussi des questions et une démarche.

H. Laradz : Je pense que c'est une manière de travailler et de rassembler certaines Commissions. C'est une manière de travailler.

J. Ribaille : C'est le rôle du Maire, de rassembler les Commissions.

H. Laradz : Oui, mais le Maire ne peut pas être partout. Après, il faut travailler avec ses compétences, et chacun son métier.

P. Papeghin : Le rôle du Maire, je ne suis pas d'accord avec toi, Jacques, parce que quand tu vois ce qu'on demande à un Maire maintenant, je me demande comment un Maire qui travaille fait pour gérer une commune. Quand tu vois les temps qu'on leur passe, la MEL ils font des réunions en pleine journée, n'importe quand. Celui qui est Maire actuellement, il faut du mérite. Parce que quand tu vois le boulot qu'il y a derrière, et en plus à la commune tu as tous les faits divers, les crottes de chien, les disputes entre voisins. Il faut savoir qu'en ville, ils ne connaissent pas tout ça. En village, c'est très compliqué d'être Maire. Beaucoup de réunions et tout ça.

J. Ribaille : Ça n'engage que moi, ce que je vais dire, Pierre, c'est peut-être aussi un problème de délégation.

P. Papeghin : Mais tu ne peux pas empêcher un habitant de venir à la Mairie.

J. Ribaille : Mais le Maire n'est pas censé répondre à tous les mails. Il transmet à son adjoint.

P. Papeghin : Non, ce sont les gens qui viennent en Mairie, dont je parle. Les gens qui viennent en Mairie : « Je veux voir le Maire, point. » Tu peux dire : « Je peux te renseigner ? » « Non, je veux voir le Maire. » Mais ça, c'est le village, ça. Tu ne peux pas l'empêcher. Éric, quand il était là, même si c'était pour les travaux : « Non, je veux voir le Maire. » Eh bien tu te ramasses une gamelle et puis tu t'en vas. Tu n'as pas le choix. Ils veulent voir le Maire, qu'est-ce que tu veux y faire ?

M. Le Maire : Et c'est souvent comme ça, malheureusement.

P. Papeghin : Après, c'est du vécu qu'on a. Ils voulaient voir Éric, tu n'as pas le choix, là ils veulent voir Dominique, tu demandes à Maryline d'aller vers moi, non, elle veut voir Dominique, eh bien elle voit Dominique, c'est tout. On ne peut pas refuser à quelqu'un d'aller voir le Maire. Et Dominique, il passe beaucoup de temps dans tout ça. Ça, plus la MEL et tout ça, je pense qu'il y a besoin de quelqu'un qui va faire le relais. Moi ça me paraît utile. On en discute à 15 depuis un moment, on n'a pas sorti ça comme ça par hasard.

L. Kouekam : Je prends la parole. Je comprends que l'opposition, à chaque fois, quand on propose quelque chose, que cela vous interpelle. C'est bien que ça vous interpelle. Vous faites votre rôle d'opposition. Nous on est 15, on réfléchit un projet, on vient vous le présenter, on a l'impression qu'on ne sait rien faire, en fait. À chaque fois qu'on veut faire quelque chose pour avancer, vous nous dites que ça vous interpelle. Il faudrait qu'on m'explique pourquoi ça vous interpelle à chaque fois. C'est quoi l'opposition ? Là, on vous propose, on a pris le temps de faire un projet, on vient vous présenter le projet : « Voilà, on a réfléchi à ça », on vous informe : « Voilà, qu'est-ce que vous en pensez ? » Vous votez non, vous votez non, voilà, point.

J. Ribaille : On a dit ce qu'on en pensait, point.

L. Kouekam : Voilà, c'est ça. Il ne faut pas pinailler, c'est tout. C'est comme ça. À chaque fois, ça vous interpelle, c'est bien, oui, vous êtes dans l'opposition. Mais nous on est 15 et on a réfléchi là-dessus.

D. Damide : Il est normal que ça ne vous interpelle pas, puisque vous y avez contribué.

L. Kouekam : Voilà, ça m'a pris 6 mois pour réfléchir sur le projet.

D. Damide : Ce n'est pas parce qu'on est interpellés, ou interrogatifs sur un point qu'on est contre.

L. Kouekam : C'est trop facile de dire que ça vous interpelle.

D. Damide : Ça m'interroge, je dirais.

M. Le Maire : On va jouer sur les mots.

V. Lesaffre : Après, Léonard, c'est la base des discussions. On n'était pas là avec vous en réunion, c'est normal qu'on s'interroge et qu'on pose des questions.

P. Papeghin : Mais on ne vous reproche pas de poser des questions.

L. Kouekam : Non, ce n'est pas la question. On nous a expliqué comment il fallait faire. On met une personne qui va être par-ci, par-là. On pose les questions, le Maire a expliqué le projet, donc monsieur Damide dit non, et il trouve que ce n'est pas normal qu'il y ait quelqu'un qui va se... que tout d'un coup, Blandine est devenue la meilleure, Pierrot devient le meilleur, tout d'un coup.

V. Lesaffre : On a un point de vue, c'est normal, Léonard, enfin, c'est quoi cette histoire ?

L. Kouekam : Je viens d'entendre, on vient de dire que Blandine sait tout faire, Pierrot sait tout faire.

V. Lesaffre : Mais non, mais on parle de communication entre les Commissions, c'est quelque chose qui est normal.

L. Kouekam : J'ai dit qu'on nous explique notre boulot. Là, c'est nous expliquer ce qu'on doit faire. Tu as dit qu'on n'est pas d'accord parce que si on met une personne en plus, ça vient perturber ceux qui sont déjà en place. On a réfléchi avant de mettre la personne. Est-ce que vous pouvez le comprendre ou pas ?

V. Lesaffre : Je n'ai pas compris ça comme ça. D'accord.

L. Kouekam : Voilà.

M. Le Maire : Donc là, il n'y a pas de délibération.

P. Papeghin : Non.

M. Le Maire : Puisqu'en fait c'est une décision. Je passe au point suivant.

7. Délibérations sur la proposition de parcours « Autour de la Libaude »

M. Le Maire : Je suppose que vous voulez jeter un petit coup d'œil entre l'avant et l'après ? Simplement le pourquoi du comment, le premier parcours empruntait pour partie la 145 et une voie qui relie Marquillies à Sainghin qui est assez passante, on va dire, qui pouvait présenter quelques dangers. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que le parcours de la Libaude, on en occultait une partie qui passait sur Wicres. Donc en fait, c'est une proposition qui a été faite, ils préféraient remonter sur Wicres du côté des 'Trous à Boues', que tout le monde connaît, par le chemin qui passe dans les champs, et après on récupère une partie du cheminement de la Libaude en elle-même. Donc on est plus près de la Libaude, en fait, quand on dit « autour de la Libaude », on se rapproche plus du véritable parcours de la Libaude en prenant cet itinéraire-là. Voilà, c'est tout ce qu'il y a à dire.

P. Papeghin : C'est le circuit qui est en marron ?

M. Le Maire : C'est autour de la Libaude, projet de modification du circuit.

P. Papeghin : Et la couleur, c'est en marron, je crois ?

M. Le Maire : La couleur, non, c'est rouge, tous les deux. À oui, là c'est marron. Il y en a qui sont en marron.

P. Papeghin : C'est plus marron sur les copies qu'on a eues, et l'original il est rouge.

M. Le Maire : Donc voilà, c'est une proposition sur laquelle on nous demande de répondre. C'est le département du Nord qui propose ça, parce que ce sont eux qui vont re-baliser l'ensemble du circuit, donc effectivement, ils nous demandent notre avis.

P. Papeghin : C'est eux qui gèrent les balises et tout ça, les poteaux, la passerelle qui est dans le marais en bois, c'est eux qui la gèrent aussi ?

M. Le Maire : Voilà.

P. Papeghin : Alors au marais, il ne faut pas hésiter, quand vous passez à la passerelle en bois, si c'est cultivé, vous passez dedans. Le fermier a refusé de déplacer le chemin communal à l'époque, donc on lui a dit : « Ce n'est pas grave, tu cultiveras, mais on passera dedans. » Donc moi j'y suis allé plusieurs fois avec le tracteur et puis je roulais sur le blé et puis les pommes de terre, parce que le fermier refuse de bouger le chemin. Donc il n'a pas voulu comprendre, ben tant pis.

H. Laradz : Il ne va pas nous attaquer ?

P. Papeghin : Il ne faut pas hésiter, si vous voyez que c'est cultivé, il ne faut pas hésiter à passer dedans quand même. Ça rejoint Hantay.

J. Ribaille : C'est le point n° 6 dans le petit jeu sur Facebook.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Sinon on passe au vote. Ça vous va, le nouveau circuit ? Il me semble aussi bon, il ne me semble pas mal. Donc je propose que l'on vote. Qui est pour le nouveau tracé ?

Vote ⇒ Pour à l'unanimité

M. Le Maire : C'est bon, je vous remercie.

8. Délibérations sur la création d'un contrat P.E.C.

M. Le Maire : On va passer au dernier point qui concerne la création d'un contrat de P.E.C. C'est Jean-Marc qui s'en est occupé.

[Monsieur Secq distribue un document en séance].

J.M. Secq : Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un agent technique qui nous quitte, qui s'en va en retraite officiellement au 1^{er} septembre, mais qui est en vacances déjà depuis début mars. Donc pareil, on en a discuté ensemble, et notre choix s'est porté sur un emploi P.E.C. Alors emploi P.E.C, je vous fais passer la signification, c'est un Parcours Emploi Compétence qui a été créé par Pôle Emploi, c'est pour pouvoir réintégrer des personnes en difficulté, en manque de recherches de travail. L'avantage pour nous, c'est qu'on ferait un contrat, on peut faire entre 6 mois et un an, mais là on prendrait, je pense, sur une année, qui doit pouvoir être renouvelable. L'avantage pour nous, c'est qu'on prendrait 35 heures, mais on serait subventionnés à 65 % sur 20 heures, donc c'est quand même un avantage financier, cela ferait entrer une personne qui a du mal à trouver du travail. Voilà, notre choix s'est posé là-dessus, c'est Pôle Emploi qui nous fait des propositions d'emploi, et là on commence à recevoir les gens pour pouvoir choisir par rapport

à un cahier des charges pour le travail, et ça nous permet de réfléchir à voir comment on va s'organiser après. Cela peut tomber sur un emploi après définitif, là on n'est pas encore décidés. Mais pour un an, on pensait faire ça. Donc vous avez le détail de ce qu'est le P.E.C, nous ça nous a paru vraiment avantageux. On n'en a trouvé que des avantages.

P. Papeghin : Ce n'est pas qu'avantageux, c'est une passerelle pour la personne, pour faire autre chose après. Cela peut relancer quelqu'un qui veut changer d'emploi, ou des choses comme ça.

V. Delevallée : Quelqu'un de jeune en plus, qui veut évoluer.

J.M. Secq : Donc on reçoit les gens, et puis dès qu'on aura trouvé...

M. Le Maire : Donc, c'est Pôle Emploi qui nous envoie des candidats. Hein, ce n'est pas nous qui cherchons.

J.M. Secq : Voilà, on en a déjà reçu. Donc vous voyez à la dernière page, on est obligés de faire une délibération pour pouvoir faire ce contrat. Vous avez des questions ?

J. Ribaille : Des questions, du coup c'est difficile de...

J.M. Secq : J'en avais déjà un peu parlé à la Commission environnement.

J. Ribaille : Quelle est la ou les motivations principales de choisir un Parcours Emploi Compétences plutôt que de recruter un salarié, un agent avec des compétences générales ?

J.M. Secq : L'avantage premier, la question posée comme ça, c'est l'avantage financier. On peut avoir 65 % sur 20 heures, c'est quand même intéressant. C'est un emploi payé au SMIC, et ça nous permet de voir comment on peut peut-être réorganiser le travail avec les trois personnes, sachant qu'on va en demander, je pense, un peu plus. En Commission environnement, on va essayer de créer des choses qui vont créer du travail pour ces gens, voilà. On va déjà les recevoir pour recréer les zones peut-être.

M. Le Maire : Pour réaménager.

V. Delevallée : Pour repenser.

J.M. Secq : Cela nous permet pendant un an déjà, on aura quelqu'un qui sera employé et cela nous permet de réfléchir pour savoir si on le remplace définitivement ou pas. On va voir.

V. Lesaffre : C'est un 35 heures ?

J.M. Secq : Oui, c'est un emploi à 35 heures.

M. Le Maire : C'est un emploi de 35 heures. Mais comme Daniel n'est pas encore parti en retraite, puisque là il ne veut plus ses heures, donc on ne pouvait pas embaucher quelqu'un.

P. Papeghin : Puis on voulait réfléchir. Prendre du recul.

J.M. Secq : Cela nous permet de prendre du recul.

M. Le Maire : On peut passer au vote ? Est-ce qu'on vote pour ?

Vote ⇒ Pour à l'unanimité

M. Le Maire : C'est bon, je vous remercie.

J.M. Secq : Merci.

M. Le Maire : Pour les parties standard de ce Conseil... Pardon ?

J. Ribaille : Monsieur le Maire, je veux revenir sur une question de procédure, c'est important, sur le départ de Jean COT remplacé par Marine LEPAGE donc elle a été alors installée au Conseil Municipal, il doit normalement y avoir une délibération concernant le remplacement de Jean COT dans les Commissions.

P. Papeghin : Est-ce qu'on a délibéré pour mettre en place les Commissions ? Non ?

J. Ribaille : Je vérifierai, mais ça reste général.

P. Papeghin : Les Commissions, on n'a jamais délibéré.

J. Ribaille : Je vérifierai. Ce n'est ni un reproche ni une question, ce n'est pas compliqué. Le tout, c'est de savoir si Mme Lepage, vous avez décidé qu'elle allait remplacer Jean COT dans toutes les Commissions, là où Jean COT était.

P. Papeghin : Ce n'est pas nous qui décidons, c'est elle.

J.M. Secq : On n'a pas décidé, on lui a proposé.

P. Papeghin : C'est Marine qui décide où elle veut aller, ce n'est pas nous.

J. Ribaille : À ce moment-là, il doit y avoir une délibération.

P. Papeghin : Oui, mais déjà, elle vient d'être installée, maintenant elle va décider où elle va se mettre.

J. Ribaille : Il doit y avoir une délibération. C'est tout, ça ne va pas plus loin.

P. Papeghin : Oui, je suis d'accord avec toi, vérifie. Parce qu'on n'impose pas à quelqu'un, c'est Marine qui va décider où elle veut aller.

C. Lejosne : On la fera la fois prochaine.

P. Papeghin : Encore une fois, quand on a créé les Commissions, on n'a jamais délibéré.

J. Ribaille : On n'est pas dans le même cas, Pierre. On n'est pas dans la création, on est dans une démission.

P. Papeghin : Oui, on va vérifier, Jacques, et puis c'est tout. S'il le faut, on le fera.

J. Ribaille : Je vous remercie.

M. Le Maire : Je vais passer aux questions.

9. Questions diverses

M. Le Maire : Question n° 1 : « Fermeture d'une classe à l'école Jacques Prévert, avez-vous réalisé une analyse des raisons motivant la baisse des inscriptions ces dernières années ? Si oui, quels en sont les résultats ? Qu'entendez-vous mettre en place pour inverser cette tendance et stopper cette hémorragie à l'avenir ? Quelle suite comptez-vous donner après la pétition organisée par les représentants des parents d'élèves du jeudi 18 mars ? »

Donc en fait, trois questions en une. Je vais tâcher de vous répondre le plus simplement possible. Analyse des raisons motivant la baisse des inscriptions ces dernières années, c'est très simple, il y a déjà 1- un problème de démographie, ça, c'est clair, c'est national, même peut-être un peu plus ; c'est le premier point. Deuxième point, la dernière fois qu'on a fait rentrer beaucoup d'enfants sur le village, c'était à l'époque où le lotissement SIA était créé, rue Ronny Coutteure et toute cette partie-là, donc on a même dû créer une classe supplémentaire, la huitième. Au jour d'aujourd'hui, 15 ans sont passés, les enfants ont grandi, les enfants sont partis, donc effectivement, on constate une baisse des effectifs due naturellement au vieillissement de la population, tout simplement. Quand on dit « une hémorragie dans les années à venir », je suis un peu perplexe sur le terme « hémorragie ». Aujourd'hui, on a recensé 173 élèves qui sont à l'école Jacques Prévert. Le prévisionnel, je parle toujours de prévisionnel parce que les inscriptions sont toujours en cours, on en a déjà fait une partie la semaine dernière, samedi dernier, mais il y a toujours des enfants qui arriveront peut-être en cours de route, il n'y a aucun problème. Et sur le prévisionnel, donc j'insiste bien sur ce terme, c'est 168 élèves qui sont prévus, on va dire tout simplement. Donc en fait, on perd 5 élèves, ce qui semble, je dirais, quelque part normal, tout simplement. En termes d'enfants, parce qu'il y a toujours un gros dilemme sur les enfants qui sont extérieurs, les enfants qui sont à l'intérieur, donc il faut savoir quand même qu'il y a 32 enfants extérieurs à Marquillies qui sont scolarisés à Marquillies, ce qui n'est quand même pas négligeable. Ce qui veut dire que l'école attire du monde. Et en ce qui concerne les enfants domiciliés à Marquillies qui sont scolarisés à l'extérieur, il y a 27 enfants. Donc vous voyez, il y a un gain de 5 élèves, donc ça s'équilibre. Donc il n'y a pas de grande difficulté, je dirais. Parce que 32 enfants en plus de l'extérieur, c'est quand même important, et si ces enfants viennent, c'est qu'effectivement l'école n'est pas non plus très rebutante pour certains parents. Alors la suite, quant à la pétition par les représentants des parents d'élèves, tout simplement, il y a eu des courriers qui ont été faits, qui ont été adressés à la fois au ministre, à la fois au rectorat, à la fois à la Préfecture, donc chacun s'est manifesté sur son institution préférée, dirons-nous, Éric étant parti chez Blanquer, moi je suis parti au rectorat, les parents sur la Préfecture, et donc la pétition qui a été mise en place la semaine dernière sera remise en main propre ce vendredi 10h30, à Monsieur Lecreux, donc ce sera ce vendredi-ci à 10h30. D'accord ?

J. Ribaille : On sait combien il y a de signatures aujourd'hui ?

M. Le Maire : Non, parce que les signatures continuent jusqu'à la dernière limite.

J.M. Secq : Il y en a encore en Mairie, à la pharmacie.

P. Rogiez-Lavigne : Et chez le coiffeur, et chez Yann.

M. Le Maire : Il y en a encore en Mairie, oui. C'est encore assez nombreux. On verra vendredi, on vous donnera le chiffre de toute façon, il n'y a pas de problème, je vous le communiquerai.

V. Lesaffre : Une petite question, par rapport à samedi, les inscriptions, vous avez déjà approximativement un chiffre ?

M. Le Maire : Les inscriptions ? Le nombre d'inscriptions que tu as fait ?

Mme DE ROUCK : 15. Il y en avait 15 samedi matin. Après, ça a continué dans la semaine, il y avait d'autres personnes qui ont mis dans les boîtes aux lettres.

M. Le Maire : Donc voilà pour cette fermeture de classe. Alors il faut savoir aussi qu'aujourd'hui, justement, ça va accentuer très certainement, jusqu'en 2023, tout ce qui est lotissements et autres, c'est complètement gelé. D'accord ? Après, ils reviendront peut-être, je parle de la MEL, à ce moment-là, ils vont peut-être revenir sur leur décision parce qu'ils vont avoir une levée de boucliers de nombreux Maires qui se trouvent un petit peu dans la même situation que nous, et qui vont se retrouver sans aucune, je dirais, augmentation de population pendant quelque temps, tout simplement. Donc ceci pour expliquer cela, tout simplement.

Question suivante concernant les médecins : « Pouvez-vous nous faire un point sur la situation à date et avez-vous entamé une ou des actions pour favoriser l'installation de nouveaux généralistes ? »

Je voudrais quand même insister sur le fait que les médecins qui partent, c'est quand même un sujet d'ordre privé. Ce ne sont pas des praticiens qui s'en vont sur un coup de tête ou en retraite, c'est vraiment un problème, aujourd'hui vous le connaissez, c'est un problème d'ordre financier, tout simplement, sur lequel on n'a que très très peu de moyens d'agir. C'est un sujet entre les praticiens eux-mêmes et leurs bailleurs, tout simplement. Ce n'est pas pour autant qu'on a laissé tomber la chose, puisqu'on a organisé avec Patricia justement qui revient sur le devant de la scène avec cette affaire ; on a organisé donc une réunion avec l'ensemble des praticiens de Marquillies, qui a rencontré un beau succès, puisqu'en fait, il en manquait combien ? Un ou deux, je pense ?

P. Rogiez-Lavigne : J'aurais dit trois, mais c'est peu.

M. Le Maire : C'est sûr que c'est très peu, tout à fait. Donc ils ont été très contents qu'on les contacte, ce sont des gens avec qui on a de très bons contacts, et dernièrement, ça date d'il y a deux jours, j'ai eu l'occasion d'avoir Monsieur Masse. Monsieur Masse, c'est un des propriétaires de cette maison médicale. Donc Monsieur Masse est conscient du problème, donc il m'a expliqué qu'il a fait passer plusieurs annonces dans l'Ordre des médecins, des annonces sur les revues spécialisées sur les jeunes praticiens, les jeunes médecins, tout simplement, au niveau des facultés et autres, et il s'engage aussi dès le départ, parce qu'il s'est aperçu que le cabinet est un peu vieillissant, n'était plus très adapté, il va donc faire des travaux dès le départ de ces personnes et va en profiter pour créer une cellule supplémentaire. Donc il y aura un praticien normalement, je ne vais pas vous dire ce que c'est, si c'est un cardiologue, un pneumologue, je n'en sais strictement rien, mais il y a aura certainement une personne de plus. Il y aura tout au moins la disponibilité d'un local supplémentaire. Ce sont vraiment les informations de dernière minute que je peux vous proposer. Donc c'est quelque chose qu'on suit forcément, on est, au même titre que vous, très intéressés par cette opération qui va déshabiller un petit peu le village d'un point de vue santé.

Garage Renault, question suivante : « Suite à la réunion avec la MEL, il était prévu de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal la réflexion qui a eu lieu principalement sur deux questions : continuation ou non de la réflexion stratégique et réunion publique pour consultation des citoyens sur le sujet, qu'en est-il ? »

Il y a eu très récemment une réunion de Commission sur ce sujet.

H. Laradz : La continuation de la réflexion, on est en train d'y réfléchir, et là j'ai rendez-vous avec Madame Roger le 8 avril pour finaliser l'écrit, et ensuite on verra avec Jean-Marc, on fera une réunion pour voir si cela convient à tout le monde de l'écrit et réfléchir à comment on s'organise, peut-être avec une autre personne qui interviendra aussi par rapport à la réflexion qu'on a menée sur les stratégies de quartier aussi. Donc voilà, c'est en cours.

J. Ribaille : Cela veut dire qu'elle n'a pas fait son compte-rendu encore ?

H. Laradz : Non. On a dit qu'on le ferait ensemble.

M. Le Maire : Question suivante : site internet de la commune : « Le site n'est pas à jour pour les obligations du CGCT, donc le dernier CR du Conseil municipal date d'avril 2018, quand comptez-vous régulariser et vous mettre dans la légalité ? »

Oui, j'avoue humblement qu'effectivement, on n'a pas toujours remis en place le site à jour, puisque cela date de 2018, néanmoins, les procès-verbaux et autres sont consultables sur le tableau d'affichage comme ça l'était auparavant.

J. Ribaille : L'obligation, Monsieur le Maire, c'est que le compte-rendu figure sur le site.

M. Le Maire : Oui, je sais, ça a été zappé lorsqu'il y a eu un changement. Ce n'est pas très grave, mais on va les remettre, on les a tous, de toute manière, il n'y a pas de souci.

Concernant les subventions : « En cette période perturbée par la COVID, pourquoi reconduire en 2021 le montant des subventions 2020 aux associations sans analyse de leur bilan financier, certaines ayant peut-être besoin d'aides particulières ? »

Vous savez comme moi qu'il ne s'est rien passé en 2020, demander des bilans financiers qui n'ont pas bougé, à mon avis ils n'ont pas bougé, je ne vois pas pourquoi ils auraient bougé, puisqu'il ne s'est rien passé. Il n'y a eu ni rentrée d'argent puisqu'il n'y a pas eu de manifestations, donc les rentrées habituelles n'ont pas eu lieu. Il n'y a pas eu de sortie non plus, puisque les gens n'ont pas bougé, donc il n'y a pas eu de frais de bus pour emmener les enfants ou les participants vers d'autres lieux. Donc pour simplifier les choses, il a été décidé en Commission, de toute façon, qu'il y aurait simplement, pour ne pas pénaliser qui que ce soit, il y aurait simplement, une reconduction de ce qui avait été voté l'an dernier. C'est la formule un peu plus simple. Si on avait demandé quelque chose, de toute façon, je ne sais pas ce qu'on aurait pu avoir, il n'y aurait pas eu beaucoup de changement, de toute façon.

V. Lesaffre : Après, éventuellement, pourquoi pas juste se mettre en contact avec les associations pour justement voir comment s'est passé cette année-là.

B. Mortreux : C'est ce qui se fait, je suis en contact permanent, pas formel, avec les présidents d'associations, et je vais commencer à les recevoir de façon plus formelle à la Mairie. Samedi, je reçois le président du foot.

P. Papeghin : Après, c'est une façon de maintenir les subventions, de montrer aux associations qu'on est là pour les soutenir. Ce n'est pas le moment de leur retirer des moyens alors qu'ils sont en difficulté. Donc c'est aussi un signe de dire : « Vous ne faites pas grand-chose parce que vous ne pouvez pas, mais on vous soutient quand même. » Demain on ne sait même pas, il y en a qui vont mourir, des associations. Donc ça va être compliqué. Si on leur coupe les vivres maintenant, c'est encore pire.

V. Lesaffre : C'est juste avoir le lien.

B. Mortreux : Le lien est toujours présent, ne t'inquiète pas.

J. Ribaille : OK, tu le dis, mais le bilan financier est quelque chose d'extrêmement important, tous les ans, pour une association, quelle qu'elle soit, petite ou grande, qu'il y ait une activité ou qu'il n'y ait pas d'activité. Dans la mesure où tu as des associations qui peut-être ont des dépenses qui sont des dépenses récurrentes, sur lesquelles ils ne peuvent pas faire d'économies, et il n'y a pas de rentrée d'argent. Cela peut arriver.

J.M. Secq : Si, il y a des rentrées d'argent, puisque les subventions on les donne.

J. Ribaille : Vous allez me dire : « Cela n'arrive pas à Marquillies. » Mais c'est dommage que ça n'arrive pas à Marquillies, cela veut dire qu'on est pauvres en associations, ou alors cela veut dire qu'on n'est pas suffisamment dynamiques en matière d'associations. C'est mon avis personnel, mais le bilan financier, qui est le thermomètre et le baromètre de la santé d'une association doit être analysé par la Mairie tous les ans, et encore plus dans cette période. Et dire : « Il ne s'est rien passé, donc le bilan financier il n'y en a pas », non. C'est au moins obliger les associations à le faire et à le présenter, le bilan financier.

P. Papeghin : Elles ont fait des AG, les associations.

B. Mortreux : Non, cette année on ne pouvait pas se réunir, donc...

P. Papeghin : Mais entre elles, elles n'ont pas fait les AG ?

M. Le Maire : Quelques-unes.

J. Ribaille : Je suppose que vous avez bien un dossier tous les ans, les associations à remplir, concernant l'utilisation des subventions, la demande de subvention ?

M. Le Maire : Bien sûr, complètement.

B. Mortreux : Mais cette année, on en a discuté tous ensemble en Commission, et tout le monde était d'accord en disant que ce n'était pas...

J.M. Secq : Exactement. Voilà.

V. Lesaffre : Pour redonner la même chose que l'année dernière ?

B. Mortreux : Voilà, mais ce n'était pas la peine de les embêter à leur donner un dossier.

J.M. Secq : C'est ce qui avait été décidé en Commission. Je ne comprends pas la question.

J. Ribaille : Si tu ne comprends pas la question, je vais te la réexpliquer. Je vais te la réexpliquer la question. Si tu ne l'as pas comprise, je te réexplique.

J.M. Secq : Non, mais on était tous là, on dit : « les associations, elles peuvent avoir des problèmes financiers ». Mais non, on reporte ce qui avait été donné l'année dernière, la même chose, parce qu'on avait décidé ça, et puis normalement, comme les associations ne font rien en ce moment, elles ne doivent pas avoir beaucoup de frais non plus. C'est pour ça qu'on avait décidé cette...

V. Lesaffre : C'est pour cela que c'est intéressant, comme je le disais, d'avoir un lien pour justement voir comment ça se passe dans les associations.

J.M. Secq : C'est ce que Blandine a fait.

L. Kouekam : Non, là tu as raison, il faut un bilan. Cela ne coûte rien. Aujourd'hui un bilan c'est très facile [inaudible]. On ne l'a pas fait, c'est tout.

B. Mortreux : On a décidé ça tous, en Commission. On en a parlé tous ensemble. Je comprends ce que tu me dis.

J. Ribaille : Ce n'est pas négatif, ce que je vais dire. Il y a un vrai besoin à redynamiser le monde associatif. Un vrai besoin ! Et donc il faut saisir toutes les opportunités pour redynamiser ce monde associatif, et éventuellement recréer de nouvelles associations, parce que tout est lié. L'école, on parle de l'école et d'une classe en moins. Le monde associatif de Marquillies est aussi une des raisons pour lesquelles on a une classe en moins, parce qu'il y a un certain nombre de mêmes que je connais à Marquillies qui jouent au foot à Sainghin, à Herlies, ou je ne sais pas quoi, qui font du sport dans d'autres communes, et qui à un moment donné, pour être avec leurs copains, ils vont à l'école ailleurs. C'est un exemple. Donc cela veut dire qu'il faut vraiment réfléchir sur le monde associatif, et qu'est-ce que nous, commune, nous élus, on peut faire pour dynamiser ce monde associatif.

P. Papeghin : Moi je suis mitigé, Jacques. Parce que tout à l'heure on dit : -28 +32, on gagne des enfants. Donc ça veut dire qu'il y a des endroits, les autres communes, les gamins ils ont bien à Marquillies. Je ne sais pas comment analyser ça, tu vois, c'est compliqué.

J. Ribaille : Pierre, je ne dis pas que c'est simple.

P. Papeghin : C'est compliqué parce que les gens, ils vont à l'extérieur par intérêt, nourrice, famille, pour soigner les gamins. Donc ce n'est pas si simple que ça. C'est très compliqué, parce que le milieu associatif à Marquillies, il vit, il fait ce qu'il peut, il ne vit pas si mal que ça. Quand tu vois tout ce que fait *Marquillies en fête*, ils font des soirées, ils n'en font plus parce qu'il n'y a

personne. Si on le fait, il y a plus de gens de l'extérieur que de Marquillies. On n'arrive pas à attirer les gens, donc ils ne savent plus quoi faire, *Marquillies en fête*. C'est compliqué, encore une fois, et puis il y a beaucoup de diversité partout.

J. Ribaille : *Marquillies en fête* n'est pas représentatif de ce que doit être une association : une association dynamique dans la commune pour recréer, pour insuffler quelque chose. Les associations qui doivent être mises en place, c'est principalement pour les jeunes qu'il faut faire quelque chose. Il y a un problème général pour les jeunes.

P. Papeghin : Oui, oui, je suis d'accord.

B. Mortreux : La gym, c'est une association qui marche bien, quand même. Il y a du monde, à la gym, il y a beaucoup d'enfants.

J.M. Secq : Et Blandine reçoit pour le football samedi.

P. Papeghin : Nous, la catastrophe à Marquillies, c'est le football.

V. Delevallée : On en a parlé en Commission, pour les mercredis récréatifs, pour essayer de ramener les jeunes aussi, et ensuite faire des sorties pour les jeunes. On en a discuté. Donc à partir du 1^{er} septembre, éventuellement, on va essayer de créer ça pour essayer de redynamiser le village.

J. Ribaille : C'est tout, c'était un aparté.

J.M. Secq : Et puis participer aux associations.

B. Mortreux : Après, créer des associations, il faut qu'il y ait des gens derrière, il faut qu'il y ait des bénévoles, c'est ça le souci. Il y a de moins en moins de gens.

J. Ribaille : Je sais que ce n'est pas simple.

P. Rogiez-Lavigne : Je vais répéter, on est sur le sujet. C'est encore plus difficile à mettre en place en ce moment. On subit aussi l'année très difficile pour les associations, mais ce n'est pas pour autant qu'on ne fait rien.

J. Ribaille : Je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien.

P. Rogiez-Lavigne : Et on est bien conscients que l'associatif en village est hyper important [*inaudible*], je pense qu'on s'est entendu là-dessus, on en a discuté par rapport à ça.

[*Fin d'échange entre monsieur Ribaille et madame Rogiez-Lavigne inaudible*]

M. Le Maire : Voilà, j'ai fait le tour des questions. Avant de partir, est-ce que quelqu'un a besoin de justificatif ? La séance est close.



Po Loïc Tridon
SJH

La séance est levée à 20h58.